

RAPPORT ANNUEL
31.12.25

LELEUX INVEST

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et des documents d'informations clés.

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.2 . RAPPORT DE GESTION	6
1.2.1 . Informations aux actionnaires	6
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	8
1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.25	10
1.4 . BILAN GLOBALISE	11
1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	12
1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	13
1.6.1 . Résumé des règles	13
1.6.2 . Taux de change	14
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF	15
2.1 . RAPPORT DE GESTION	15
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	15
2.1.2 . Cotation en bourse	15
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	15
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	17
2.1.5 . Distributeurs	17
2.1.6 . Indice et benchmark	17
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	17
2.1.8 . Politique future	17
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	17
2.1.10 . Affectations des résultats	18
2.2 . BILAN	19
2.3 . COMPTE DE RESULTATS	20
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	21
2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.25	21
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	21
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	22
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	22
2.4.5 . Performances	23
2.4.6 . Frais	25
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	25
3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF	27
3.1 . RAPPORT DE GESTION	27
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	27
3.1.2 . Cotation en bourse	27
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	27
3.1.4 . Gestion financière du portefeuille	29
3.1.5 . Distributeurs	29
3.1.6 . Indice et benchmark	29
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	29
3.1.8 . Politique future	29
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque	29
3.1.10 . Affectations des résultats	30
3.2 . BILAN	31
3.3 . COMPTE DE RESULTATS	32
3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	33
3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.25	33
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	34
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	34
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	35
3.4.5 . Performances	35

3.4.6 . Frais	38
3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	39
4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT RESPONSIBLE WORLD FOF	40
4.1 . RAPPORT DE GESTION	40
4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	40
4.1.2 . Cotation en bourse	40
4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	40
4.1.4 . Gestion financière du portefeuille	42
4.1.5 . Distributeurs	43
4.1.6 . Indice et benchmark	43
4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	43
4.1.8 . Politique future	43
4.1.9 . Indicateur synthétique de risque	43
4.1.10 . Affectations des résultats	43
4.2 . BILAN	44
4.3 . COMPTE DE RESULTATS	45
4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	46
4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.25	46
4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	47
4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	47
4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	48
4.4.5 . Performances	48
4.4.6 . Frais	52
4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	53

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

86C bte 320, Avenue du port B-1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

3 septembre 2010

Conseil d'Administration de la SICAV

Président du Conseil d'Administration :

Monsieur Carlo Luigi GRABAU. Autres principales fonctions : Administrateur de la société Leleux Fund Management & Partners S.A.

Administrateurs :

Madame Laetitia De Noyette. Autres principales fonctions: Administrateur de la société Leleux Fund Management & Partners S.A.

Monsieur Olivier Croonenberghs. Autres principales fonctions: Consultant et autres mandats d'administrateur

Administrateur indépendant :

Monsieur Emmanuel Van Rillaer. Autres principales fonctions: conseiller indépendant- administrateur

Personnes physiques chargées de la direction effective

Madame Laetitia De Noyette

Monsieur Olivier Croonenberghs

Société de gestion désignée

Sicav qui a désigné une société de gestion d'organismes de placement collectif aux fins d'exercer l'ensemble des fonctions de gestion énumérées à l'article 3, 22° de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances: Leleux Fund Management & Partners S.A.

Leleux Fund Management & Partners est une société de gestion d'organismes de placement Collectif (OPC) de droit Belge, identifiée au registre du commerce sous le numéro 0826.115.346

Dénomination : Leleux Fund Management & Partners S.A.

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 97 Rue Royale - 1000 Bruxelles

Constitution : 20 mai 2010

Conseil d'Administration :

Madame Véronique Leleux. Autres principales fonctions : Administrateur de la société de bourse Leleux Associated Brokers

Monsieur Olivier Leleux. Autres principales fonctions : Administrateur de la société de bourse Leleux Associated Brokers

Monsieur Carlo Luigi Grabau. Autres principales fonctions : Administrateur de la Sicav Leleux Invest

Madame Laetitia De Noyette. Autres principales fonctions : Administrateur de la Sicav Leleux Invest

Madame Catherine Alexandre. Autres principales fonctions : Autres mandats d'administrateur

Monsieur Patrick De Brabandere : Autres mandats d'Administrateur

Commissaire : Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprise représentée par M. Nele Van Laethem

Capital souscrit et libéré : 125.000,00 euros entièrement libéré

Commissaire

La société Forvis Mazars, ayant son siège à Manhattan Office Tower, Avenue du Boulevard 21 bte 8 1210 Bruxelles, représentée par Madame Nele Van Laethem a été désignée en tant que commissaire, conformément à l'article 101, § 1er, de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Promoteur

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. 97, Rue Royale B-1000 Bruxelles

Dépositaire

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital de 1.280.677.691,03 euros, dont le siège est sis 89-91, rue Gabriel Peri, 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, **CACEIS Bank, Belgium Branch**, située Avenue du Port 86C b315 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736. CACEIS Bank, Belgium Branch a été désignée par la Sicav comme dépositaire aux termes d'un contrat de dépositaire

LELEUX INVEST

daté du 22 novembre 2021, tel que modifié au fur et à mesure (le « Contrat de dépositaire » ou « Depositary Agreement ») conformément aux règles relatives aux OPCVM et autres dispositions légales applicables.

Les investisseurs peuvent consulter, sur demande auprès du siège de l'OPCVM, le Contrat de dépositaire afin de mieux comprendre et connaître les obligations et responsabilités du Dépositaire.

Gestion financière du portefeuille

LELEUX FUND MANAGEMENT & PARTNERS S.A. 97, Rue Royale B-1000 Bruxelles

Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port, 86C bte 320, 1000 Bruxelles

Service Financier

CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port, 86C bte 320, 1000 Bruxelles

Distributeurs

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. 97, Rue Royale B-1000 Bruxelles

Liste des compartiments et des classes d'action commercialisés par la SICAV

Equities World FOF - Classes d'actions R – P et PA

Patrimonial World FOF - Classes d'actions R – P et PA

Responsible World FOF - Classes d'actions R – P et PA

La description des différentes classes est mentionnée au prospectus.

Les actions de la SICAV Leleux Invest ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du Securities Act de 1933 tel que modifié ("Securities Act 1933"), ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Les actions de la SICAV Leleux Invest ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite "HIRE" du 18 mars 2010 et dans le dispositif FATCA).

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

Sicav à compartiments multiples ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations

Description des principaux risques auxquels est exposée la société

La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent tout aussi bien diminuer qu'augmenter et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur mise initiale.

Type de risque	Définition concise du risque	Equities World FOF	Patrimonial world FOF	Responsible world FOF
Risque de marché	Risque de déclin du marché entraînant une dévalorisation des actifs en portefeuille	Elevé	Moyen	Elevé
Risque de crédit	Risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie	Moyen	Moyen	Moyen
Risque de dénouement	Risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné	Faible	Faible	Faible
Risque de liquidité	Risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable	Faible	Faible	Faible
Risque de change	Risque qu'une variation de taux de change réduise la valeur des actifs en portefeuille exprimés dans la devise de référence	Elevé	Moyen	Elevé
Risque de conservation	Risque de perte des actifs détenus par un dépositaire/sous-dépositaire	Faible	Faible	Faible
Risque de concentration	Risque lié à une concentration importante des investissements sur un secteur, une région ou un thème spécifiques	Moyen	Faible	Faible
Risque de performance	Risque que la performance s'écarte sensiblement de celle du marché	Elevé	Moyen	Elevé
Risque de capital	Risque pesant sur le capital	Elevé	Moyen	Elevé
Risque de flexibilité	Risque lié à des restrictions limitant la possibilité de passer à d'autres fournisseurs	Néant	Néant	Néant
Risque d'inflation	Risque que l'inflation érode la valeur réelle des actifs en portefeuille	Néant	Moyen	Moyen
Risque lié à des facteurs externes	Incertitude quant à la pérennité de certains éléments de l'environnement, comme le régime fiscal	Faible	Moyen	Moyen
Risque en matière de durabilité	Risque que des événements ou situations incertains dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG), s'ils surviennent, puissent avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement	Faible	Moyen	Faible

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Circonstances susceptibles d'influencer significativement le développement de la société

Aucune circonstance n'est actuellement susceptible d'influencer significativement le développement de la société.

Politique de rémunération

En conformité avec les articles 213/1 et suivants de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances, la société de gestion a élaboré et applique une politique de rémunération et des pratiques de rémunération qui sont compatibles avec une gestion saine et efficace des risques et qui n'encouragent pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque et les statuts de la Sicav.

La politique de rémunération de la Société de gestion est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Sicav et des investisseurs de la Sicav et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêt.

Les détails de la politique de rémunération actualisée applicable au sein de la Société de gestion sont disponibles sur le lien internet suivant :

<https://www.leleuxinvest.be/Leleux/LeleuxInvest.nsf/PolitiquedeRémunération.pdf>

Il est également possible d'obtenir gratuitement un exemplaire papier de la politique de rémunération de la Société de gestion sur simple demande au siège de la Sicav.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (ci-après le Règlement)

Non applicable

Redemption gate

Si les demandes de rachat (y compris la partie de rachat des demandes de conversion) dépassent 10% des actions en circulation ou de la valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné un jour d'évaluation, le Conseil d'Administration peut, à son entière discrétion et dans le meilleur intérêt de la Sicav, déclarer qu'une partie de ces rachats ou conversions d'actions soient différées au prorata pour une période provisoire.

La décision de suspendre ou non partiellement les demandes de rachats sera prise à chaque fois que le seuil fixé est dépassé. La suspension ne concernera que les demandes de rachat qui dépasse le seuil et sera appliquée de manière proportionnelle à toutes les demandes de rachat individuelle introduites un jour donné. La décision peut être prise pour chaque compartiment.

La portion des demandes de rachat qui n'a pas été exécutée suite à la suspension partielle est reportée automatiquement à la prochaine date de clôture, sauf en cas de révocation par l'actionnaire ou de nouvelle application du mécanisme.

Les investisseurs concernés seront informés individuellement. De plus la mesure de suspension sera publiée sur le site internet suivant : www.leleuxinvest.be

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Durant la période du présent rapport, aucun compartiment n'a été concerné par ce mécanisme.

Anti dilution levy

Dans certaines circonstances, le coût réel d'achat ou de vente des investissements pour un compartiment peut différer de la valeur de ces actifs utilisée dans le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'un compartiment ou d'une classe en raison de frais de transaction tels que les frais de courtage, les taxes et tout autre écart entre les prix d'achat et de vente des investissements sous-jacents.

Ces frais de transaction peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur du compartiment, appelé dilution. Afin d'éviter cet effet, et l'impact négatif potentiel qui en résulte sur les investisseurs existants ou en cours, si les entrées ou sorties nettes pour chaque compartiment dépassent un seuil déterminé et revu périodiquement, le Conseil d'Administration pourra, de façon discrétionnaire, décider d'imposer un coût supplémentaire aux investisseurs entrants et sortants qui bénéficiera à la Sicav.

La valeur nette d'inventaire ne sera donc pas touchée. Le seuil sera déterminé en tenant compte de l'orientation de la gestion et des actifs détenus. La détermination des frais complémentaires sera effectuée en fonction des frais de transaction.

La politique de prélèvement anti-dilution est établie et approuvée par le Conseil d'Administration et mise en oeuvre par la direction effective.

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Durant la période du présent rapport, aucun compartiment n'a été concerné par ce mécanisme.

Droit de vote

Chaque part détenue dispose d'un droit de vote proportionnel à la partie du capital qu'elle représente. Les actionnaires désireux de participer aux différentes Assemblées Générales se conformeront à l'article 23 des statuts.

1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

Désinflation, normalisation des politiques et divergences régionales persistantes

Dans le courant de l'année 2025 l'économie mondiale est entrée de manière décisive dans une phase de désinflation et de normalisation prudente des politiques économiques. La croissance a ralenti mais s'est révélée globalement résiliente, évitant une récession mondiale synchronisée, tandis que les divergences régionales sont restées marquées.

Les banques centrales ont progressivement évolué d'une posture restrictive vers un assouplissement mesuré, reflétant une confiance accrue dans la convergence de l'inflation vers les objectifs cibles. Parallèlement, des défis structurels — fragmentation géopolitique, soutenabilité budgétaire, pressions démographiques et diffusion inégale des technologies améliorant la productivité — ont continué de façonner les perspectives à moyen terme.

États-Unis : la croissance américaine a enregistré une croissance de +2,3% en 2025 selon les dernières estimations. La consommation des ménages est restée le principal moteur, soutenue par les gains des salaires réels, le reflux de l'inflation et des bilans des ménages encore solides. L'investissement public — en particulier dans les infrastructures, la transition énergétique et les industries stratégiques — a continué de jouer un rôle d'amortisseur cyclique important.

Les conditions sur le marché du travail se sont progressivement assouplies tout en demeurant solides. Les créations d'emplois ont ralenti, les offres d'emploi ont diminué et la progression des salaires s'est modérée, mais le taux de chômage n'a augmenté que modestement, ce qui correspond davantage à un rééquilibrage de fin de cycle qu'à un retournement conjoncturel. Le chômage a ainsi augmenté s'affichant à 4,4% en fin d'année contre 4,1% en janvier 2025.

La baisse de l'inflation a progressé régulièrement tout au long de l'année. L'inflation des biens est restée contenue, reflétant la normalisation des chaînes d'approvisionnement, tandis que l'inflation des services — en particulier le logement et les services intensifs en main-d'œuvre — s'est modérée plus graduellement. Au second semestre, la dynamique inflationniste est devenue de plus en plus cohérente avec l'objectif de stabilité des prix de la Réserve fédérale tout en restant au-delà de l'objectif de 2%. Le taux d'inflation global s'est affiché à environ 2,8% en glissement annuel.

Le reflux des risques inflationnistes, a poussé la Réserve fédérale américaine à baisser les taux directeurs à partir de septembre de 4,5% à 3,75%, tout en insistant sur la dépendance aux données et la volonté d'éviter un assouplissement prématuré. Le resserrement quantitatif s'est poursuivi, à un rythme plus lent et plus flexible.

Europe : l'économie de la zone euro a enregistré une croissance de 1,5% selon les dernières estimations, avec des divergences entre pays. L'Allemagne a évolué à proximité de la stagnation, pénalisée par la faiblesse industrielle et une demande extérieure atone, tandis que les économies d'Europe du sud ont bénéficié de l'activité des services, du tourisme et des investissements soutenus par l'UE.

Les conditions de crédit sont restées restrictives pendant une grande partie de l'année, pesant sur l'investissement privé. La politique budgétaire n'a apporté qu'un soutien limité, de plus en plus contraint par la réactivation des cadres de consolidation budgétaire à moyen terme.

L'inflation globale a nettement reculé, s'affichant à 2,1% sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie et de la dissipation des chocs d'offre. L'inflation sous-jacente s'est révélée plus persistante, reflétant le décalage de la transmission salariale dans les services, mais a également montré une modération progressive au fil de l'année.

La Banque centrale européenne a entamé un cycle d'assouplissement graduel, abaissant ses taux directeurs en plusieurs fois de 3% à 2%, une fois la désinflation jugée durable. La communication est restée prudente, soulignant les incertitudes liées à la dynamique salariale et à la croissance de la productivité.

Asie : la croissance chinoise est restée inférieure aux niveaux d'avant la pandémie, freinée par l'ajustement prolongé du secteur immobilier et une confiance fragile du secteur privé. Les autorités ont privilégié des mesures budgétaires et monétaires ciblées, axées sur les infrastructures, l'industrie manufacturière avancée et les secteurs stratégiques, plutôt qu'un stimulus généralisé. L'inflation est restée faible, avec des épisodes de pressions déflationnistes intermittentes reflétant la faiblesse de la demande intérieure.

LELEUX INVEST

Dans ce contexte, les marchés d'actions ont clôturé l'année à la hausse. L'indice des actions américaines, le S&P500 TRN, a enregistré une hausse de +17,43%, celui des actions européennes, le DJ Eurostoxx50 Net, a clôturé à +21,20%. En Asie, l'indice MSCI Asia Pacific TRN a clôturé à +31,96%. Sur le plan global, l'indice des actions mondiales MSCI All Countries World TRN, a enregistré une performance de +7,86% en Euro. Sur les marchés obligataires, l'indice Bloomberg Global Aggregate Index - un large indicateur de la dette publique et des dettes d'entreprises - a monté de +2,68%. Sur le marché des matières premières, le prix du pétrole Brent a baissé de -18,48% atteignant 60,58 USD. La grande surprise s'est manifestée sur le marché des changes, où le dollar a dévissé de 13,44% face à l'euro, clôturant l'année à un cours de 1,1746 USD par euro et affectant ainsi fortement les performances des investissements dénommés en dollar.



Manhattan Office Tower
Avenue du Boulevard 21 bte 8
1210 Bruxelles
Belgique

Tél: +32 (0)2 779 02 02

www.forvismazars.com

SICAV LELEUX INVEST

Rapport du commissaire

Exercice 31.12.2025

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la SICAV LELEUX INVEST pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la sicav Leleux Invest, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 mars 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la sicav durant 15 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la sicav Leleux Invest, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total globalisé de l'actif net s'élève à € 155.910.596,68 et dont le compte de résultats globalisé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 4.794.608,44. L'actif net et le résultat par compartiment se présente comme suit :

Compartiment	Devise	Actif net	Résultat
Responsible World FoF	EUR	40.571.432,52	-954.845,91
Equities World FoF	EUR	75.123.490,08	4.753.764,51
Patrimonial World FoF	EUR	40.215.674,08	995.689,84

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la sicav au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration de la sicav, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

SICAV LELEUX INVEST

Numéro d'entreprise: BE0829.023.267

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la sicav à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la sicav en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la sicav ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la sicav. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la sicav ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;



SICAV LELEUX INVEST

Numéro d'entreprise: BE0829.023.267

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la sicav à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la sicav à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la sicav.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la sicav au cours de notre mandat.



SICAV LELEUX INVEST

Numéro d'entreprise: BE0829.023.267

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Bruxelles, le 19 mars 2026

FORVIS MAZARS RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL

Commissaire

Représentée par



Nele Van Laethem

1.4 . BILAN GLOBALISE

	Au 31.12.25 (en EUR)	Au 31.12.24 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	155.910.596,68	150.964.665,13
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	153.116.085,67	142.325.735,15
E. OPC à nombre variable de parts	153.116.085,67	142.325.735,15
IV. Créances et dettes à un an au plus	493.286,46	193.419,12
A. Créances		
a. Montants à recevoir	691.352,75	219.307,71
b. Avoirs fiscaux	808,02	924,14
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-184.534,75	-26.812,73
c. Emprunts (-)	-14.339,56	
V. Dépôts et liquidités	2.967.606,87	9.071.028,37
A. Avoirs bancaires à vue	2.967.606,87	9.071.028,37
VI. Comptes de régularisation	-666.382,32	-625.517,51
B. Produits acquis	31,02	457,72
C. Charges à imputer (-)	-666.413,34	-625.975,23
TOTAL CAPITAUX PROPRES	155.910.596,68	150.964.665,13
A. Capital	153.378.986,57	139.261.110,50
B. Participations au résultat	66.716,34	244.128,83
C. Résultat reporté	-2.329.714,67	-4.069.961,08
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	4.794.608,44	15.529.386,88

1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 31.12.25 (en EUR)	Au 31.12.24 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	6.493.261,99	16.979.202,14
E. OPC à nombre variable de parts	13.180.915,87	13.152.729,93
F. Instruments financiers dérivés		
I. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option		-23.419,74
H. Positions et opérations de change		
a. Instruments financiers dérivés		
ii. Contrats à terme	-25.038,27	13.534,00
b. Autres positions et opérations de change	-6.662.615,61	3.836.357,95
II. Produits et charges des placements	748.578,59	768.064,96
A. Dividendes	585.763,38	498.121,65
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	116.163,90	193.054,29
C. Intérêts d'emprunts (-)	-359,50	-293,80
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-28.443,91	-29.658,24
F. Autres produits provenant des placements	75.454,72	106.841,06
III. Autres produits	489,38	1.220,72
B. Autres	489,38	1.220,72
IV. Coûts d'exploitation	-2.435.324,89	-2.202.880,38
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-4.503,95	-14.381,89
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-45.695,48	-43.137,98
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-922.396,84	-868.768,87
Classe P	-67.750,75	-62.208,28
Classe PA	-10.348,14	-8.885,19
Classe R	-844.297,95	-797.675,40
b. Gestion administrative et comptable	-136.610,97	-66.066,71
c. Rémunération commerciale	-1.110.125,82	-1.051.498,82
Classe PA	-13.448,24	-10.269,13
Classe R	-1.096.677,58	-1.041.229,69
E. Frais administratifs (-)	-43.980,05	-71.769,27
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-1.745,38	-1.684,35
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-5.000,00	-8.750,03
H. Services et biens divers (-)	-95.492,09	-70.728,65
J. Taxes	-63.825,70	5.163,76
Classe P	-511,03	194,42
Classe PA	-89,85	20,56
Classe R	-63.224,82	4.948,78
K. Autres charges (-)	-5.948,61	-11.257,57
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-1.686.256,92	-1.433.594,70
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	4.807.005,07	15.545.607,44
VI. Impôts sur le résultat	-12.396,63	-16.220,56
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	4.794.608,44	15.529.386,88
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	2.531.610,11	11.703.554,63
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-2.329.714,67	-4.069.961,08
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	4.794.608,44	15.529.386,88
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	66.716,34	244.128,83
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-4.032.268,34	-13.333.315,16
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	2.020.351,74	2.329.714,67
IV. (Distribution des dividendes)	-519.693,51	-699.954,14

1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.6.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.
- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.
- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.
- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique «I.H. Positions et opérations de change».

1.6.2 . Taux de change

	31.12.25			31.12.24		
1 EUR	0,8705	GBP		0,8303	GBP	
	1,1752	USD		1,0275	USD	

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Equities World FOF a été lancé le 17 septembre 2010.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe R : du 6 au 17 septembre 2010 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe P : le 31 octobre 2016 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe PA : le 03 mai 2021 au prix de 1.000,00 EUR par part.

2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une appréciation du capital en procédant à des placements, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC, diversifiés en actions. Afin de réduire le risque intrinsèque des placements en actions, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Le compartiment limite ses investissements en créances visées à l'article 19bis du Code des Impôts sur les Revenus 92 (CIR92) à moins de 10% de son actif net.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Type de placements

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en actions/parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (autres OPC), eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM respectivement des autres OPC est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective de la société de gestion se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir à titre accessoire et temporaire des liquidités à concurrence de maximum 20% et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Catégorie SFDR : règlement « Disclosure »

Le gestionnaire du compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

L'OPC répond aux exigences de transparence de l'article 8 SFDR ». s'appliquant aux produits qui promeuvent, entre autres des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les investissements des OPC sous-jacents appliquent des pratiques de bonne gouvernance mais qui n'ont pas pour objectif l'investissement durable.

Le compartiment promeut des caractéristiques E/S (Environnementales/Sociales), mais ne réalisera pas d'investissements durables. Il est investi dans des OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI), au moins à hauteur de 25% dans des OPC qui soit font la promotion de la durabilité (SFDR Art.8) soit ont un objectif de durabilité (SFDR Art.9). Etant donné que certaines stratégies d'investissement ne sont pas disponibles en SFDR Art.8. et Art.9 pour des raisons de disponibilité des données imposées par la réglementation, le gestionnaire peut aussi inclure des OPC qui ne font pas la promotion de la durabilité après avoir vérifié leur discipline d'intégration des critères ESG.

Le gestionnaire prend en compte le risque de durabilité dans son processus d'investissement. Il en a estimé l'impact probable sur la performance et a établi si ce risque est significatif et pertinent au regard de son impact et de sa probabilité.

Non-conformité au Régime PAI

Le gestionnaire du compartiment ne prend pas en compte à ce jour les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

En raison de la nature du fonds de fonds et de la politique de gestion de l'OPC concerné, le gestionnaire ne dispose pas toujours d'un accès direct et détaillé aux données exigées par les RTS sur les investissements des fonds sous-jacents, ceux-ci n'étant pas encore tous disponibles. En tout état de cause la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou

tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Alignement avec le règlement Taxonomie

Le compartiment n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables tels que définis par le règlement SFDR et n'investit donc pas dans des investissements écologiquement durables tels que définis par le règlement Taxonomie.

Les informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles en annexe du présent prospectus.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Durant le courant de l'année le gestionnaire a réduit l'exposition aux États-Unis et au dollar américain à la faveur de l'Europe et de l'euro. L'exposition à l'Asie émergente a été renforcée en fin de période.

Au 31 décembre 2025, le fonds était exposé pour 43,80% à l'Amérique du Nord, 38,39% à l'Europe, 8,23% à l'Asie et aux pays émergents, et 7,90% dans des fonds globaux. La position cash et monétaire représentait 1,67%.

L'exposition à la devise américaine s'élevait à 39,21% du portefeuille à la fin de la période.

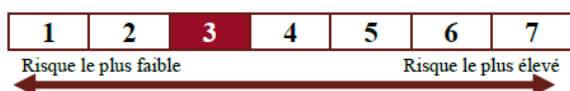
Le nombre de fonds en portefeuille s'élevait à 17 au 31 décembre 2025. En 2025, 8 nouveaux fonds ont été achetés et 5 entièrement liquidés.

Aucun dépassement actif des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

2.1.8 . Politique future

Le gestionnaire continuera à privilégier les régions et les secteurs offrant les meilleures perspectives de croissance à moyen-long terme, tout en surveillant de près la croissance économique et les différents risques susceptibles de générer de la volatilité (inflation, hausses des taux, erreurs de politiques monétaires...).

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 7 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 1286/2014, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

2.1.10 . Affectations des résultats

Non applicable - ce compartiment ne détient pas des parts de distribution

2.2 . BILAN

	Au 31.12.25 (en EUR)	Au 31.12.24 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	75.123.490,08	72.016.590,12
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	73.870.153,60	69.271.351,39
E. OPC à nombre variable de parts	73.870.153,60	69.271.351,39
IV. Créances et dettes à un an au plus	517.386,49	110.460,52
A. Créances		
a. Montants à recevoir	664.127,62	131.411,25
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-139.574,01	-20.950,73
c. Emprunts (-)	-7.167,12	
V. Dépôts et liquidités	1.080.765,82	2.956.906,40
A. Avoirs bancaires à vue	1.080.765,82	2.956.906,40
VI. Comptes de régularisation	-344.815,83	-322.128,19
B. Produits acquis		150,80
C. Charges à imputer (-)	-344.815,83	-322.278,99
TOTAL CAPITAUX PROPRES	75.123.490,08	72.016.590,12
A. Capital	70.420.701,25	62.093.097,33
B. Participations au résultat	-50.975,68	273.996,96
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	4.753.764,51	9.649.495,83

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.25 (en EUR)	Au 31.12.24 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	5.736.035,53	10.534.135,90
E. OPC à nombre variable de parts	10.020.514,16	8.215.021,66
F. Instruments financiers dérivés		
I. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option		-23.419,74
H. Positions et opérations de change		
a. Instruments financiers dérivés		
ii. Contrats à terme	-17.213,81	
b. Autres positions et opérations de change	-4.267.264,82	2.342.533,98
II. Produits et charges des placements	313.379,49	270.459,25
A. Dividendes	251.973,86	141.695,46
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	41.874,76	75.606,93
C. Intérêts d'emprunts (-)	-142,80	-0,56
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-28.278,45	-25.352,90
F. Autres produits provenant des placements	47.952,12	78.510,32
III. Autres produits	238,50	551,96
B. Autres	238,50	551,96
IV. Coûts d'exploitation	-1.288.952,00	-1.147.978,42
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-2.294,07	-8.584,49
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-21.636,61	-19.882,89
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-438.195,92	-399.178,19
Classe P	-20.283,10	-17.417,66
Classe R	-417.912,82	-381.760,53
b. Gestion administrative et comptable	-53.707,42	-25.456,35
c. Rémunération commerciale	-677.382,82	-631.376,93
Classe R	-677.382,82	-631.376,93
E. Frais administratifs (-)	-16.640,03	-28.732,04
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-797,50	-775,16
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-2.392,49	-3.569,58
H. Services et biens divers (-)	-40.995,89	-28.051,07
J. Taxes	-32.773,14	3.950,62
Classe P	-187,21	75,02
Classe R	-32.585,93	3.875,60
K. Autres charges (-)	-2.136,11	-6.322,34
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-975.334,01	-876.967,21
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	4.760.701,52	9.657.168,69
VI. Impôts sur le résultat	-6.937,01	-7.672,86
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	4.753.764,51	9.649.495,83
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	4.702.788,83	9.923.492,79
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	4.753.764,51	9.649.495,83
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-50.975,68	273.996,96
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-4.702.788,83	-9.923.492,79

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.25

Dénomination	Quantité au 31.12.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Actions</u>				<u>67.932.903,60</u>		<u>91,96%</u>	<u>90,43%</u>
<u>Non Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>7.837.721,09</u>		<u>10,61%</u>	<u>10,43%</u>
SPDR S&P500 ETF TRUST	13.482	USD	683,17	7.837.721,09	0,00%	10,61%	10,43%
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>25.298.982,26</u>		<u>34,25%</u>	<u>33,68%</u>
EPOCH INVESTMENT FUNDS PLC - EPOCH U.S. EQUITY SHAREHOLDER	220.252	USD	18,93	3.547.947,38	4,18%	4,80%	4,72%
GEMEQUITY I	6.000	EUR	247,49	1.484.940,00	0,21%	2,01%	1,98%
ISHARES CORE DAX UCITS ETF DE EUR ACC	7.250	EUR	203,20	1.473.200,00	0,02%	2,00%	1,96%
LEADERSEL PMI I EUR DIS	15.000	EUR	105,28	1.579.200,00	0,67%	2,14%	2,10%
RAM LUX SYS-EME MKT EQ-IPEUR	6.100	EUR	388,90	2.372.290,00	0,23%	3,21%	3,16%
RUSSELL INVESTMENT COMPANY PLC - ACADIAN EMERGING MARKETS E	125.000	EUR	18,60	2.325.000,00	0,08%	3,15%	3,10%
T. ROWE PRICE FUNDS SICAV - US BLUE CHIP EQUITY FUND E USD	355.000	USD	12,38	3.739.863,00	0,42%	5,06%	4,98%
VONTOBEL FUND - US EQUITY HI (HEDGED) EUR	8.500	EUR	509,07	4.327.095,00	0,22%	5,86%	5,76%
VONTOBEL FUND - US EQUITY I USD	9.150	USD	571,45	4.449.446,88	0,27%	6,02%	5,92%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>34.796.200,25</u>		<u>47,10%</u>	<u>46,32%</u>
ALKEN EUROPEAN OPPORTUNITIES EU1	17.007	EUR	430,79	7.326.445,53	0,84%	9,92%	9,75%
DIGITAL FUNDS STARS EUROPE ACC	950	EUR	1.654,83	1.572.088,50	0,43%	2,13%	2,09%
ISHARES CORE EURO STOXX 50 UCITS ETF (DE)	113.460	EUR	58,97	6.690.736,20	0,08%	9,05%	8,91%
MAGALLANES VALUE EUROPN EQ-I	16.770	EUR	263,16	4.413.174,42	0,40%	5,97%	5,87%
MG LUX EUROPEAN STRATEGIC VALUE-EUR CI A	265.350	EUR	21,79	5.782.878,69	0,10%	7,83%	7,70%
NATIXIS HARRIS ASSOCIATES US EQUITY N1/A USD	43.600	USD	242,87	9.010.876,91	0,47%	12,20%	12,00%
<u>OPC-Mixtes</u>				<u>5.937.250,00</u>		<u>8,04%</u>	<u>7,90%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>5.937.250,00</u>		<u>8,04%</u>	<u>7,90%</u>
VARENNE GLOBAL I EUR	2.750	EUR	2.159,00	5.937.250,00	1,32%	8,04%	7,90%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				73.870.153,60		100,00%	98,33%
TOTAL PORTEFEUILLE				73.870.153,60		100,00%	98,33%
Avoirs bancaires à vue				1.080.765,82			1,44%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		847.193,86			1,13%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		233.571,96			0,31%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				1.080.765,82			1,44%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				517.386,49			0,69%
AUTRES				-344.815,83			-0,46%
TOTAL DE L'ACTIF NET				75.123.490,08			100,00%

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

	INVESTISSEMENTS (hors cash)
Etats Unis	44,56%
Europe	39,04%
Global	8,03%
Asie et Pays émergents	8,37%
	100,00%

Devise	weight
EUR	60,80%
USD	39,20%
	100,00%

EQUITIES WORLD FOF	
Sector	weight
Financials	16,71%
Information Technology	16,18%
Industrials	13,95%
Other	13,02%
Consumer Discretionary	9,51%
Communication Services	8,04%
Health Care	7,50%
Materials	4,16%
Consumer Staples	3,98%
Energy	3,63%
Utilities	2,33%
Real Estate	1,00%
Government Bonds	0,01%
	100%

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	16.338.043,08	8.879.872,00	25.217.915,08
Ventes	14.794.090,48	11.618.876,45	26.412.966,93
Total 1	31.132.133,56	20.498.748,45	51.630.882,01
Souscriptions	3.489.333,30	2.857.791,64	6.347.124,94
Remboursements	2.535.462,20	5.458.527,29	7.993.989,49
Total 2	6.024.795,50	8.316.318,93	14.341.114,43
Moyenne de référence de l'actif net total	70.585.677,68	73.716.986,57	72.203.520,61
Taux de rotation	35,57%	16,53%	51,65%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2023			2024			2025		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe P - Cap	103,00	14,00	1.737,54	10,02	159,00	1.588,56	776,56	323,57	2.041,55
Classe R - Cap	202.390,98	151.001,62	2.762.263,12	375.404,68	206.226,56	2.931.441,24	205.234,30	309.288,27	2.827.387,27
TOTAL			2.764.000,66			2.933.029,80			2.829.428,82

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2023		2024		2025	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe P - Cap	154.503,09	21.743,67	17.215,96	273.885,91	1.478.678,06	613.409,49
Classe R - Cap	3.912.314,03	2.899.334,88	8.297.320,97	4.570.645,67	4.868.446,88	7.380.580,00
TOTAL	4.066.817,12	2.921.078,55	8.314.536,93	4.844.531,58	6.347.124,94	7.993.989,49

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2023		2024		2025	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe P - Cap	2.797.473,47	1.610,02	2.995.144,05	1.885,45	4.146.990,71	2.031,30
Classe R - Cap	56.099.615,47	20,31	69.021.446,07	23,55	70.976.499,37	25,10
TOTAL	58.897.088,94		72.016.590,12		75.123.490,08	

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

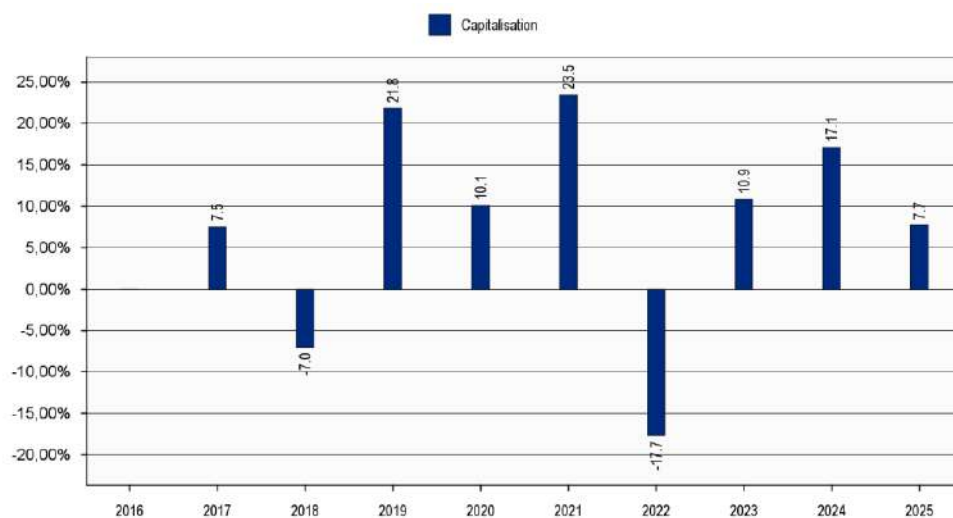
* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Les performances sont calculées sur base des VNI comptables calculées par l'administrateur de la Sicav.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
7,74% (en EUR)	11,83% (en EUR)	7,29% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

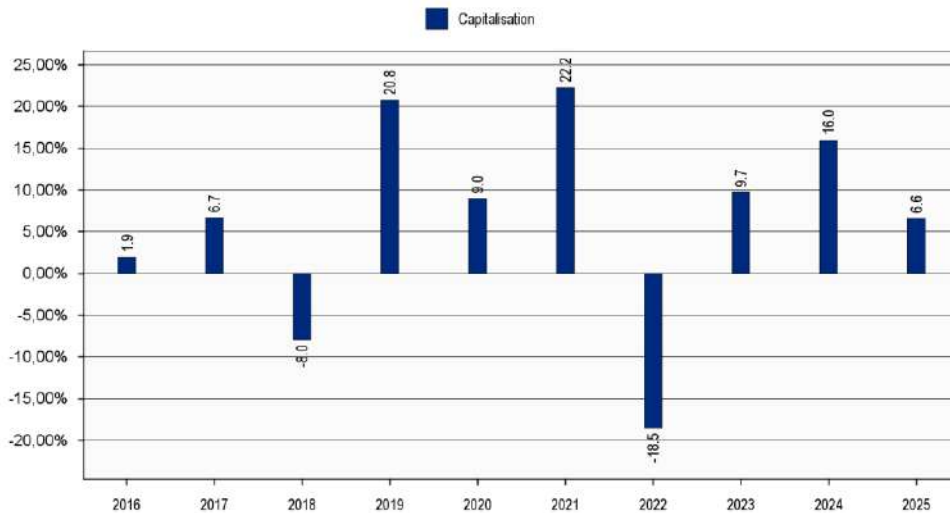
* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec
 P (t; t+n) la performance de t à t+n
 VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
 VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
 n la période sous revue

Classe R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
6,58% (en EUR)	10,69% (en EUR)	6,20% (en EUR)	5,93% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P (t; t+n) = ((VNI t+n) / (VNI t)) ^ (1/n) - 1$$

avec
 P (t; t+n) la performance de t à t+n
 VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
 VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
 n la période sous revue

2.4.6 . Frais**Frais récurrents**

- Part de capitalisation P - BE6288463506

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,60% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,60%
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%

- Part de capitalisation R - BE6202762975

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,63% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,63%
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners S.A.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**NOTE 1 - Produits et charges des placements**

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4 460,67 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 5 - SFDR

Le compartiment promeut des caractéristiques E/S (Environnementales/Sociales), mais ne réalisera pas d'investissements durables. Il est investi dans des OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI), et dans lesquels au moins une partie est investie dans des OPC qui font soit la promotion de la durabilité (SFDR Art.8), soit ont un objectif de durabilité (SFDR Art.9). Étant donné que certaines stratégies d'investissement ne sont pas disponibles en SFDR Art.8. et Art.9 pour des raisons de disponibilité des données imposées par la réglementation, le gestionnaire peut également inclure des OPC qui ne font pas la promotion de la durabilité, après avoir vérifié leur discipline d'intégration des critères ESG.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille était investi à 66,64% dans des OPC qui ont soit un objectif de durabilité (SFDR Art.9), soit font la promotion de la durabilité (SFDR Art.8), à 18,61% dans des OPC SFDR Art.6 intégrant le risque de durabilité. Le solde était investi en cash et en ETF non UCITS. Tous les gestionnaires des OPC sous-jacents sont signataires des UNPRI (Principes de l'Investissement Responsable de l'Organisation des Nations Unies).

3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF

3.1 . RAPPORT DE GESTION

3.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment Patrimonial World FOF a été lancé le 30 septembre 2014.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de distribution - classe R : du 8 au 30 septembre 2014 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe R : le 31 octobre 2016 au prix de 10,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe P : le 31 octobre 2016 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe PA : le 03 mai 2021 au prix de 1.000,00 EUR par part.

3.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

3.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs un rendement à long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC.

Le compartiment payera annuellement, aux parts de distribution, le résultat net tel que mentionné par l'article 19bis, §1, alinéa 3 du Code des Impôts sur les Revenus 1992 (CIR92) à savoir l'ensemble de tous les revenus recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais.

Afin de maintenir un profil de risque moyen, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation du rendement est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte monétaire.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les marchés d'actions.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change : le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective de la société de gestion se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités à concurrence de maximum 20%, et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPC répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Catégorie SFDR : règlement « Disclosure »

Bien que le promoteur et le gestionnaire soient attentifs aux aspects sociaux, éthiques et environnementaux, ces aspects ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

L'OPC répond aux exigences de transparence de l'article 6 SFDR, s'appliquant aux produits qui soit, prennent en compte les risques ESG dans le cadre du processus d'investissement mais ne promeuvent pas les caractéristiques ESG.

Le gestionnaire prend en compte le risque de durabilité dans son processus d'investissement. Il en a estimé l'impact probable sur la performance et a établi si ce risque est significatif et pertinent au regard de son impact et de sa probabilité.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

Non-conformité au Régime PAI

Le gestionnaire du compartiment ne prend pas en compte à ce jour les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

En raison de la nature du fonds de fonds et de la politique de gestion de l'OPC concerné, le gestionnaire ne dispose pas toujours d'un accès direct et détaillé aux données exigées par les RTS sur les investissements des fonds sous-jacents, ceux-ci n'étant pas encore tous disponibles.

Alignement avec le règlement Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

3.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Durant le courant de l'année, le gestionnaire a renforcé l'exposition régionale à l'Europe et à l'euro, tout en maintenant un positionnement neutre avec une exposition nette aux actions d'environ 33%.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille était exposé à 33,18% aux fonds obligataires, 22,51% aux fonds d'actions, 19,94% aux fonds alternatifs directionnels et 18,15% aux fonds alternatifs à faible volatilité. La position cash et monétaire représentait 6,22%.

L'exposition à la devise américaine a été réduite et s'élevait à 6,15% du portefeuille à la fin de la période.

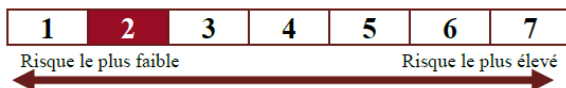
Le nombre de fonds en portefeuille s'élevait à 19 au 31 décembre 2025. En 2025, 7 nouveaux fonds ont été achetés et 4 entièrement liquidés.

Aucun dépassement actif des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

3.1.8 . Politique future

Le gestionnaire veillera à répartir les investissements entre les différentes stratégies et classes d'actifs (actions, obligations, stratégies alternatives etc.) afin d'assurer une diversification optimale et un pilotage du risque tout en surveillant de près la croissance économique et les différents risques susceptibles de générer de la volatilité (inflation, hausses des taux, erreurs de politiques monétaires...). Une approche flexible et réactive reste de mise.

3.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 1286/2014, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

3.1.10 . Affectations des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer le dividende suivant:
0,1454 EUR brut payable le 26.03.2026.

3.2 . BILAN

	Au 31.12.25 (en EUR)	Au 31.12.24 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	40.215.674,08	37.673.353,48
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	38.899.557,45	34.751.912,29
E. OPC à nombre variable de parts	38.899.557,45	34.751.912,29
IV. Créances et dettes à un an au plus	22.459,70	35.340,15
A. Créances		
a. Montants à recevoir	25.752,00	41.202,15
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)		-5.862,00
c. Emprunts (-)	-3.292,30	
V. Dépôts et liquidités	1.445.644,97	3.029.794,05
A. Avoirs bancaires à vue	1.445.644,97	3.029.794,05
VI. Comptes de régularisation	-151.988,04	-143.693,01
B. Produits acquis	31,02	147,75
C. Charges à imputer (-)	-152.019,06	-143.840,76
TOTAL CAPITAUX PROPRES	40.215.674,08	37.673.353,48
A. Capital	41.571.617,95	39.010.488,66
B. Participations au résultat	-21.919,04	25.293,64
C. Résultat reporté	-2.329.714,67	-4.069.961,08
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	995.689,84	2.707.532,26

3.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.25 (en EUR)	Au 31.12.24 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	1.333.002,18	2.926.480,95
E. OPC à nombre variable de parts	2.006.411,69	2.475.305,65
H. Positions et opérations de change		
a. Instruments financiers dérivés		
ii. Contrats à terme	-7.824,46	
b. Autres positions et opérations de change	-665.585,05	451.175,30
II. Produits et charges des placements	216.683,75	295.466,16
A. Dividendes	153.673,19	208.359,77
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	35.706,32	59.067,51
C. Intérêts d'emprunts (-)	-32,90	-291,86
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-165,46	
F. Autres produits provenant des placements	27.502,60	28.330,74
III. Autres produits	199,84	117,80
B. Autres	199,84	117,80
IV. Coûts d'exploitation	-551.102,62	-509.546,62
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-716,93	-3.206,88
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-11.494,05	-11.060,46
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
Classe P	-229.975,64	-222.436,76
Classe PA	-19.174,94	-15.405,37
Classe R	-2.294,28	-838,81
b. Gestion administrative et comptable	-208.506,42	-206.192,58
c. Rémunération commerciale	-42.732,08	-19.570,90
Classe PA	-210.607,35	-206.110,27
Classe R	-3.407,66	-1.009,37
E. Frais administratifs (-)	-207.199,69	-205.100,90
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-13.205,10	-20.980,17
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-447,50	-431,19
H. Services et biens divers (-)	-1.254,46	-2.520,96
J. Taxes	-27.047,96	-20.814,72
Classe P	-11.912,92	411,14
Classe PA	-124,09	45,06
Classe R	-16,02	-2,38
K. Autres charges (-)	-11.772,81	368,46
	-1.708,63	-2.825,45
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-334.219,03	-213.962,66
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	998.783,15	2.712.518,29
VI. Impôts sur le résultat	-3.093,31	-4.986,03
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	995.689,84	2.707.532,26
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	-1.355.943,87	-1.337.135,18
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-2.329.714,67	-4.069.961,08
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	995.689,84	2.707.532,26
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-21.919,04	25.293,64
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-144.714,36	-292.625,35
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	2.020.351,74	2.329.714,67
IV. (Distribution des dividendes)	-519.693,51	-699.954,14

3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.25

Dénomination	Quantité au 31.12.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Obligations</u>				<u>15.486.410,80</u>		<u>39,81%</u>	<u>38,51%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>1.056.560,00</u>		<u>2,72%</u>	<u>2,63%</u>
LUXEMBOURG SELECTION FUND - ARCANO LOW VOLAT EUROP INC FD -	8.000	EUR	132,07	1.056.560,00	0,09%	2,72%	2,63%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>14.429.850,80</u>		<u>37,09%</u>	<u>35,88%</u>
DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I	33.000	EUR	136,17	4.493.610,00	0,02%	11,55%	11,17%
KEREN CORPORATE I	6.450	EUR	246,08	1.587.216,00	0,38%	4,08%	3,95%
LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES - ACTION PC EUR	2.813	EUR	1.612,10	4.534.837,30	0,33%	11,66%	11,28%
NATIXIS INTERNATIONAL FDS (LUX) I - LOOMIS SAYLES SAKORUM L	15.500	USD	162,51	2.143.475,30	1,31%	5,51%	5,33%
PIMCO GIS INCOME FUND INSTITUTIONAL EUR (HEDGED) INCOME	191.157	EUR	8,74	1.670.712,20	0,00%	4,29%	4,15%
<u>OPC-Actions</u>				<u>13.424.589,78</u>		<u>34,51%</u>	<u>33,38%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>5.566.083,72</u>		<u>14,31%</u>	<u>13,84%</u>
CALIBRATE EUROPEAN EQUITY LONG SHORT UCITS FUND I CAP	1.200	EUR	976,31	1.171.571,52	0,93%	3,01%	2,91%
LAZARD GLOBAL ACTIVE FDS PLC - LAZARD GLOBAL LISTED INFRAST	624.000	EUR	3,86	2.409.139,20	0,15%	6,19%	5,99%
VONTOBEL FUND - US EQUITY HI (HEDGED) EUR	3.900	EUR	509,07	1.985.373,00	0,10%	5,11%	4,94%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>7.858.506,06</u>		<u>20,20%</u>	<u>19,54%</u>
ISHARES CORE EURO STOXX 50 UCITS ETF (DE)	50.550	EUR	58,97	2.980.933,50	0,04%	7,66%	7,41%
KLS ARETE MACRO FUND CLASS I EUR ACC	13.262	EUR	144,25	1.912.977,19	0,25%	4,92%	4,76%
LUMYNA MW TOPS ENVIRONMENTAL FOCUS MARKET NEUTRAL UCITS FUN	9.713,74	EUR	132,44	1.286.503,57	0,08%	3,31%	3,20%
MG LUX EUROPEAN STRATEGIC VALUE-EUR CI A	77.000	EUR	21,79	1.678.091,80	0,03%	4,31%	4,17%
<u>OPC-Mixtes</u>				<u>8.805.214,60</u>		<u>22,64%</u>	<u>21,90%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>7.997.644,30</u>		<u>20,56%</u>	<u>19,89%</u>
BL-GLOBAL FLEXIBLE EUR-I	1.299	EUR	1.276,92	1.658.719,08	0,14%	4,26%	4,12%
ELEVA UCITS FUND - FONDS ELEVA ABSOLUTE RETURN EUROPE I (EU)	887	EUR	1.499,39	1.329.958,93	0,03%	3,42%	3,31%
MG LUX EPISODE MACRO FUND TH A	45.000	EUR	17,57	790.488,00	0,11%	2,03%	1,97%
VARENNE VALEUR A EUR	8.957	EUR	470,97	4.218.478,29	0,30%	10,85%	10,49%
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>807.570,30</u>		<u>2,08%</u>	<u>2,01%</u>
PLENISFER INVESTMENTS SICAV - DESTINATION VALUE TOTAL RETUR	570	EUR	1.416,79	807.570,30	0,04%	2,08%	2,01%
<u>OPC-Monétaires</u>				<u>1.183.342,27</u>		<u>3,04%</u>	<u>2,94%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>1.183.342,27</u>		<u>3,04%</u>	<u>2,94%</u>
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART I C	100	EUR	11.833,42	1.183.342,27	0,01%	3,04%	2,94%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				38.899.557,45		100,00%	96,73%
TOTAL PORTEFEUILLE				38.899.557,45		100,00%	96,73%
Avoirs bancaires à vue				1.445.644,97			3,59%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		1.116.829,47			2,77%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		328.815,50			0,82%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				1.445.644,97			3,59%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				22.459,70			0,06%
AUTRES				-151.988,04			-0,38%

Dénomination	Quantité au 31.12.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
TOTAL DE L'ACTIF NET				40.215.674,08			100,00%

3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

	INVESTISSEMENTS (hors cash)
Etats Unis	10,61%
Europe	18,11%
Global	71,27%
Asie et Pays émergents	0,00%
	99,99%

Devise	weight
EUR	93,86%
USD	6,14%
	100,00%

PATRIMONIAL WORLD FOF	
Sector	weight
Government Bonds	29,04%
Financials	18,48%
Industrials	11,28%
Other	10,42%
Utilities	5,56%
Information Technology	5,11%
Health Care	4,81%
Consumer Discretionary	4,03%
Communication Services	3,03%
Materials	2,96%
Consumer Staples	2,43%
Real Estate	1,65%
Energy	1,19%
	100%

3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	6.068.012,19	6.619.310,35	12.687.322,54
Ventes	5.526.045,18	4.379.137,73	9.905.182,91
Total 1	11.594.057,37	10.998.448,08	22.592.505,45
Souscriptions	2.276.725,44	1.755.009,61	4.031.735,05
Remboursements	985.075,14	800.075,01	1.785.150,15
Total 2	3.261.800,58	2.555.084,62	5.816.885,20
Moyenne de référence de l'actif net total	37.654.479,41	39.198.763,78	38.436.076,40
Taux de rotation	22,13%	21,54%	43,65%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des

souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2023			2024			2025		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe P - Cap	151,00	35,41	2.182,59	314,69	121,00	2.376,28	585,00	128,59	2.832,69
Classe PA - Cap	1.053,43	1.022,29	81,28	113,44	8,99	185,73	451,94	10,25	627,42
Classe R - Cap	6.801,55	12.012,85	40.209,78	44.312,63	9.644,14	74.878,27	10.680,65	3.582,58	81.976,34
Classe R - Dis	63.630,24	185.053,64	3.661.508,62	254.971,73	468.275,36	3.448.204,99	282.910,73	163.027,96	3.568.087,76
TOTAL			3.703.982,27			3.525.645,27			3.653.524,21

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2023		2024		2025	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe P - Cap	159.620,94	37.936,68	372.211,83	140.406,73	690.749,33	153.906,79
Classe PA - Cap	1.005.560,55	970.144,71	117.089,52	9.239,38	477.463,12	10.772,75
Classe R - Cap	70.367,54	122.964,21	495.601,33	106.781,76	122.458,59	41.466,46
Classe R - Dis	573.252,65	1.656.302,99	2.447.682,01	4.446.204,85	2.741.064,01	1.579.004,15
TOTAL	1.808.801,68	2.787.348,59	3.432.584,69	4.702.632,72	4.031.735,05	1.785.150,15

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)							
Part	2023		2024		2025		
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	
Classe P - Cap	2.414.851,45	1.106,42	2.847.819,60	1.198,44	3.501.314,01	1.236,04	
Classe PA - Cap	79.796,17	981,74	196.045,34	1.055,54	677.173,81	1.079,30	
Classe R - Cap	426.750,26	10,61	855.353,40	11,42	959.745,96	11,71	
Classe R - Dis	33.991.817,34	9,28	33.774.135,14	9,79	35.077.440,30	9,83	
TOTAL	36.913.215,22		37.673.353,48		40.215.674,08		

3.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

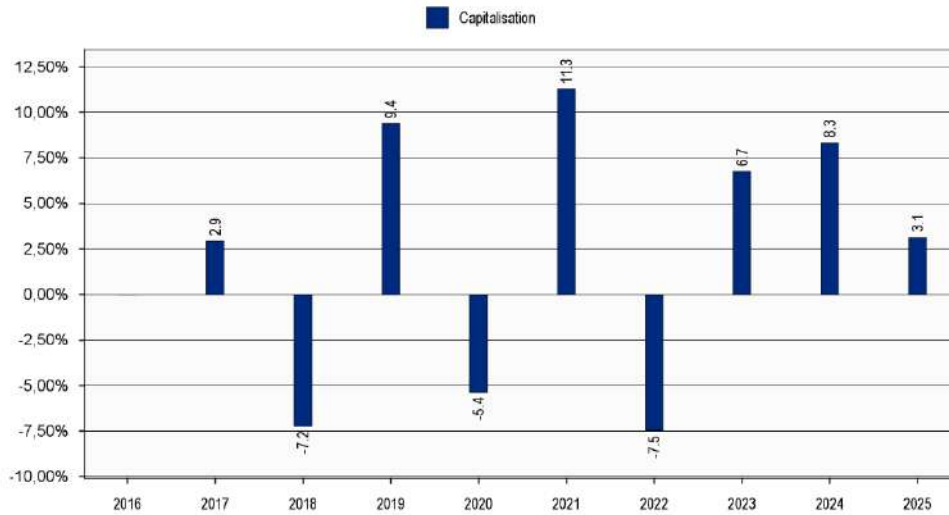
* Les performances sont calculées sur base des VNI comptables calculées par l'administrateur de la Sicav.

* Classe P et R: Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classe PA: Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
3,14% (en EUR)	6,05% (en EUR)	4,20% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

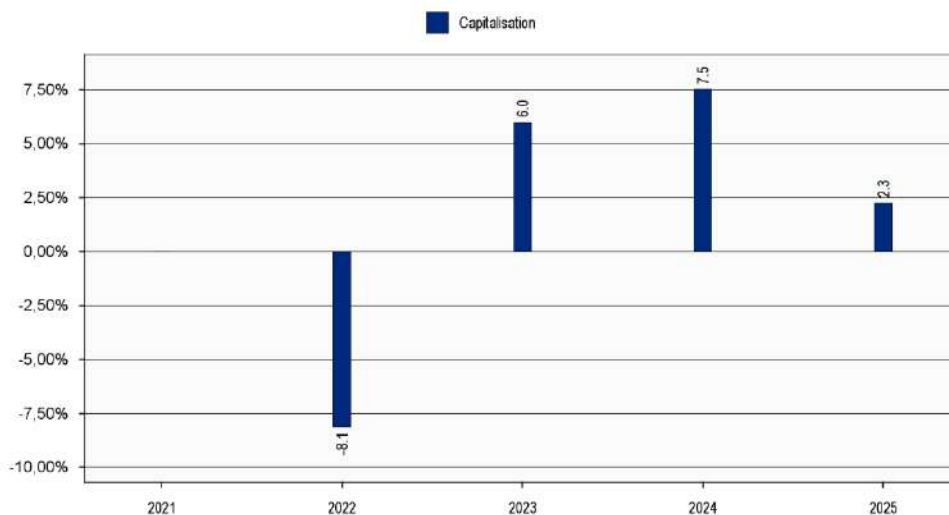
$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

Classe PA

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
2,25% (en EUR)	5,22% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

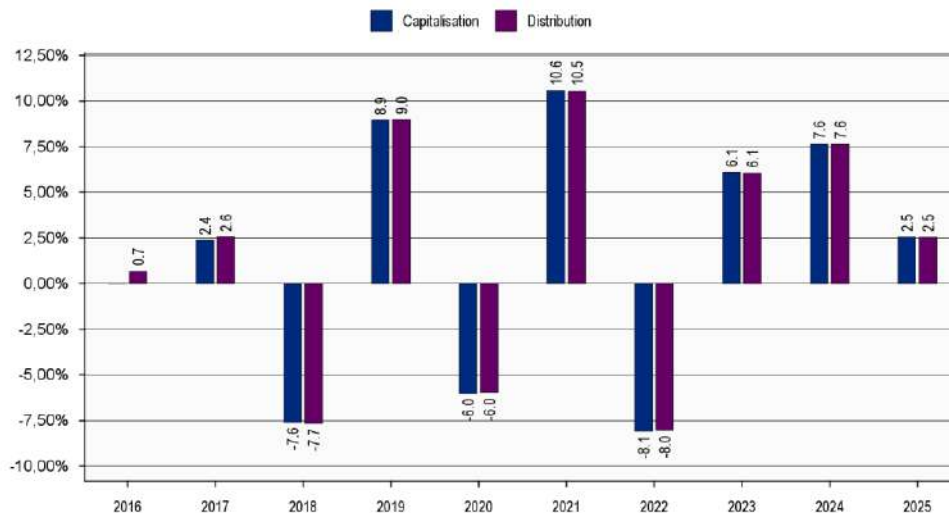
VNI(t+n) la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI(t) la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
2,54% (en EUR)	5,40% (en EUR)	3,54% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Distribution

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
2,53% (en EUR)	5,39% (en EUR)	3,54% (en EUR)	1,51% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left[(1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right]^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

D_t, D_{t+1}, ..., D_{t+n} les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI_{ex_t}, ..., VNI_{ex_{t+n}} la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

3.4.6 . Frais**Frais récurrents**

- Part de capitalisation P - BE6288478652

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,75% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,75%
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%

- Part de capitalisation PA – BE6327306930

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,53% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,53%
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le	0,00%

	montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	
--	---	--

- Part de capitalisation R - BE6286029416

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,39% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,39%
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%

- Part de distribution R - BE6269807184

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,39% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,39%
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners S.A.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4 460,67 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT RESPONSIBLE WORLD FOF

4.1 . RAPPORT DE GESTION

4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Responsible World FOF a été lancé le 29 juin 2018.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe R : du 15 au 29 juin 2018 au prix de 10,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe P : du 15 au 29 juin 2018 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe PA : le 03 mai 2021 au prix de 1.000,00 EUR par part.

4.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une croissance du capital sur le long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPCM intégrant des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG). Afin de réduire le risque intrinsèque du compartiment, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre différents organismes de placement collectif (OPC, OPCVM) eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (obligations, obligations convertibles, actions etc.) dans une perspective à moyen ou long terme. L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS. Ceux-ci concernent des investissements en parts d'organismes de placement collectif de type « Absolute Return » ou ayant recours à des techniques de couverture.

Le compartiment adopte une approche flexible dans son allocation entre les différents univers d'investissements en fonction des conditions et des opportunités des marchés.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC), en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPCVM intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes

investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Un OPCVM sera jugé respecter les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) si la société de gestion de l'OPCVM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) et/ou la société de gestion de l'OPCVM intègre, dans son processus d'investissement, un filtre de sélection des valeurs basé sur les critères de développement durable, environnementaux, sociaux ou de gouvernance d'entreprise. Ces critères sont par exemple l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, le traitement de l'eau, l'amélioration des conditions de vie et du travail, l'indépendance des organes de gestion des sociétés, la transparence, etc.

Les Principes de l'Investissement Responsable (Principles for Responsible Investment abrégé « PRI ») sont des principes complétant le Pacte Mondial des Nations Unies qui invitent les entreprises à intégrer à leurs activités et à leurs stratégies un éventail de principes universels relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds. La sélection des OPCVM sera effectuée par la direction effective de la société de gestion de la Sicav. Si l'investissement ne répond plus aux critères ESG utilisés, la direction effective se chargera de sa liquidation. L'évaluation du respect des critères ESG est effectuée à l'investissement et une mise à jour est réalisée chaque année.

Les sources utilisées pour la sélection des OPCVM sont les contacts avec les sociétés de gestion et/ou les gérants spécialisés dans la thématique ESG, les bases des données spécialisées et toute autre source jugée appropriée par la direction effective de la société de gestion.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. Un « managed account » est un mandat de gestions confié à une société de gestion tierce. En aucun cas il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds via les « managed accounts ».

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change : le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents. En général ces instruments dérivés étant surtout utilisés dans une optique de gestion dite de « bon père de famille », leur caractéristique en termes de protection du capital sont privilégiées et les caractéristiques ESG ne sont dès lors pas prises en compte. Toutefois, les contreparties et les instruments dérivés utilisés dans un but d'investissement sont sélectionnés avec soin en fonction de notre politique d'investissement responsable.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective en charge de la gestion de la Sicav se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités à concurrence de maximum 20% et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Catégorie SFDR : règlement « Disclosure »

Les aspects sociaux, éthiques et environnementaux constituent un des critères de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers. La politique d'investissement responsable décrit la manière dont les caractéristiques ESG sont respectées.

L'OPC répond aux exigences de transparence de l'article 8 SFDR, s'appliquant aux produits qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance mais qui n'ont pas pour objectif l'investissement durable. En général, les stratégies de l'Investissement Socialement Responsable peuvent avoir recours à plusieurs méthodes comme à titre d'exemple, « l'exclusion » (consistant à exclure les secteurs d'activité controversés), le « best in class » (consistant à sélectionner des entreprises qui ont les meilleurs notations ESG), « l'impact investing » (consistant à sélectionner des entreprises qui ont un impact positif au niveau sociétal et/ou environnemental), « l'engagement » (où les actionnaire/investisseurs influencent l'attitude d'une entreprise sur les thèmes ESG) ou d'autres encore.

Le Gestionnaire du compartiment sélectionne les investissements en analysant les différentes stratégies adoptées par les OPCVM : il vérifie la façon dans laquelle ils intègrent les critères ESG, il évalue la méthode adoptée et il combine les différentes approches d'investissement responsable pour s'assurer d'une bonne diversification des risques. Bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 20% d'investissements durables, à savoir des OPC qui contribuent à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'ils ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Bien que les sous-jacents catégorisés SFDR Art.9 soient favorisés, c'est l'analyse du processus et de la discipline d'intégration des critères ESG des OPC sélectionnés effectuée par le gestionnaire qui va primer sur la catégorie SFDR. D'autant que certaines classes d'actifs et stratégies ne sont pas disponibles en Articles 9 pour des raisons de disponibilité des données imposées par la réglementation.

Pour les ETF et les OPC qui ne seraient pas UCITS, l'exigence minimale sera que leurs émetteurs respectifs souscrivent à l'UNPRI.

En tout état de cause, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

Non-conformité au Régime PAI

Le gestionnaire du compartiment ne prend pas en compte à ce jour les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

En raison de la nature du fonds de fonds et de la politique de gestion de l'OPC concerné, le gestionnaire ne dispose pas toujours d'un accès direct et détaillé aux données exigées par les RTS sur les investissements des fonds sous-jacents, ceux-ci n'étant pas encore tous disponibles.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Alignement avec le règlement Taxonomie

La taxonomie exige un niveau de détail extrêmement fin. Le degré de précision et de granularité qui doit être mis en oeuvre pour évaluer les activités des entreprises nécessitent la collecte de données qui ne sont pas encore disponibles.

Pour le moment, le compartiment n'est pas investi dans des investissements écologiquement durables tels que définis par le règlement Taxonomie.

Les informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles en annexe du présent prospectus.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

4.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Durant le courant de l'année, le gestionnaire a augmenté l'exposition à l'Europe. L'exposition à la devise américaine avait déjà été réduite au premier semestre.

L'exposition nette aux actions a été a été renforcée au dernier trimestre, s'élevant à 72%.

Au 31 décembre 2025, le fonds était exposé à 70,25% aux fonds d'actions, dont 30,90% en fonds d'actions européennes, 19,62% en fonds d'actions nord-américaines, 19,74% en fonds d'actions internationales et à 28,02% aux fonds obligataires. La position cash et monétaire représentait 1,72%.

L'exposition à la devise américaine s'élevait à 26,97% du portefeuille à la fin de la période.

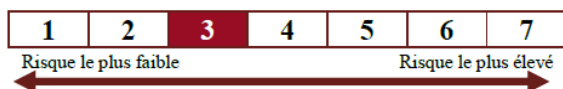
Le nombre de fonds en portefeuille s'élevait à 19 au 31 décembre 2025. En 2025, 8 nouveaux fonds ont été achetés et 6 entièrement liquidés.

Aucun dépassement actif des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

4.1.8 . Politique future

Le gestionnaire veillera à répartir les investissements entre les différentes stratégies et classes d'actifs (actions, obligations, stratégies alternatives etc.) intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance et ce, dans le respect de la catégorie SFDR choisie pour le fonds responsable ainsi que dans un souci de diversification des sources de croissance et de gestion du risque susceptibles de générer de la volatilité (inflation, hausses des taux, erreurs de politiques monétaires...). Une approche flexible et réactive reste de mise.

4.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 1286/2014, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

4.1.10 . Affectations des résultats

Non applicable - ce compartiment ne détient pas des parts de distribution

4.2 . BILAN

	Au 31.12.25 (en EUR)	Au 31.12.24 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	40.571.432,52	41.274.721,53
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	40.346.374,62	38.302.471,47
E. OPC à nombre variable de parts	40.346.374,62	38.302.471,47
IV. Créances et dettes à un an au plus	-46.559,73	47.618,45
A. Créances		
a. Montants à recevoir	1.473,13	46.694,31
b. Avoirs fiscaux	808,02	924,14
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-44.960,74	
c. Emprunts (-)	-3.880,14	
V. Dépôts et liquidités	441.196,08	3.084.327,92
A. Avoirs bancaires à vue	441.196,08	3.084.327,92
VI. Comptes de régularisation	-169.578,45	-159.696,31
B. Produits acquis		159,17
C. Charges à imputer (-)	-169.578,45	-159.855,48
TOTAL CAPITAUX PROPRES	40.571.432,52	41.274.721,53
A. Capital	41.386.667,37	38.157.524,51
B. Participations au résultat	139.611,06	-55.161,77
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-954.845,91	3.172.358,79

4.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.25 (en EUR)	Au 31.12.24 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-575.775,72	3.518.585,29
E. OPC à nombre variable de parts	1.153.990,02	2.462.402,62
H. Positions et opérations de change		
a. Instruments financiers dérivés		13.534,00
ii. Contrats à terme		13.534,00
b. Autres positions et opérations de change	-1.729.765,74	1.042.648,67
II. Produits et charges des placements	218.515,35	202.139,55
A. Dividendes	180.116,33	148.066,42
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	38.582,82	58.379,85
C. Intérêts d'emprunts (-)	-183,80	-1,38
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère		-4.305,34
III. Autres produits	51,04	550,96
B. Autres	51,04	550,96
IV. Coûts d'exploitation	-595.270,27	-545.355,34
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-1.492,95	-2.590,52
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-12.564,82	-12.194,63
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-254.225,28	-247.153,92
Classe P	-28.292,71	-29.385,25
Classe PA	-8.053,86	-8.046,38
Classe R	-217.878,71	-209.722,29
b. Gestion administrative et comptable	-40.171,47	-21.039,46
c. Rémunération commerciale	-222.135,65	-214.011,62
Classe PA	-10.040,58	-9.259,76
Classe R	-212.095,07	-204.751,86
E. Frais administratifs (-)	-14.134,92	-22.057,06
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-500,38	-478,00
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-1.353,05	-2.659,49
H. Services et biens divers (-)	-27.448,24	-21.862,86
J. Taxes	-19.139,64	802,00
Classe P	-199,73	74,34
Classe PA	-73,83	22,94
Classe R	-18.866,08	704,72
K. Autres charges (-)	-2.103,87	-2.109,78
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-376.703,88	-342.664,83
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-952.479,60	3.175.920,46
VI. Impôts sur le résultat	-2.366,31	-3.561,67
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-954.845,91	3.172.358,79
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	-815.234,85	3.117.197,02
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-954.845,91	3.172.358,79
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	139.611,06	-55.161,77
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	815.234,85	-3.117.197,02

4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.25

Dénomination	Quantité au 31.12.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Obligations</u>				<u>11.366.304,78</u>		<u>28,17%</u>	<u>28,02%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>4.411.387,00</u>		<u>10,93%</u>	<u>10,88%</u>
AFP UCITS ICAV GIB AM SUSTAINABLE WORLD CORPORATE BOND FUND	10.000	EUR	109,48	1.094.800,00	1,04%	2,71%	2,70%
ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR I C/D	200	EUR	11.535,21	2.307.042,00	0,37%	5,72%	5,69%
LA FRANCAISE CREDIT INNOVATION IC EUR	850	EUR	1.187,70	1.009.545,00	0,70%	2,50%	2,49%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>6.954.917,78</u>		<u>17,24%</u>	<u>17,14%</u>
CT LUX EUROPEAN SOCIAL BOND FUND LE EUR	147.550	EUR	10,34	1.525.489,94	0,30%	3,78%	3,76%
GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC	2.622	EUR	1.123,92	2.946.918,24	3,49%	7,31%	7,26%
ISHARES II PLC ISHARES EURO CORP BOND ESG UCITS ETF EUR DIS	524.400	EUR	4,73	2.482.509,60	0,04%	6,15%	6,12%
<u>OPC-Actions</u>				<u>28.504.839,58</u>		<u>70,65%</u>	<u>70,26%</u>
<u>Non Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>2.228.890,20</u>		<u>5,52%</u>	<u>5,49%</u>
MG (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 - MG (LUX) PAN EUROPEAN SELECT	118.000	EUR	18,89	2.228.890,20	0,63%	5,52%	5,49%
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>14.791.575,26</u>		<u>36,66%</u>	<u>36,46%</u>
ISH MSCI ERP ESG EHNC D EUR-D	345.000	EUR	7,63	2.630.625,00	0,04%	6,52%	6,49%
LA FRANCAISE LUX SICAV INFLECTION POINT CARBON IMPACT EURO	51	EUR	48.304,05	2.463.506,55	7,52%	6,11%	6,07%
LAZARD GLOBAL ACTIVE FDS PLC - LAZARD GLOBAL LISTED INFRAST	470.000	EUR	3,86	1.814.576,00	0,11%	4,50%	4,47%
MIROVA EURO SUST EQ FUND I EUR CAP	9	EUR	123.954,87	1.115.593,83	0,10%	2,76%	2,75%
SUSTAINABLE OUTCOMES GLOBAL EQUITY LEH EUR	2.600	EUR	1.286,03	3.343.668,38	1,43%	8,29%	8,24%
T. ROWE PRICE FUNDS SICAV US IMP EQTY FD USD ACC	385.000	USD	10,45	3.423.605,50	1,64%	8,48%	8,44%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>11.484.374,12</u>		<u>28,47%</u>	<u>28,31%</u>
ALLIANZ-CLIMATE TRANS-PT2	2.194,03	EUR	1.867,43	4.097.197,44	2,78%	10,16%	10,10%
BROWN ADVISORY US SUSTAINABLE GROWTH FUND USD CLASS B DIS S	89,036	USD	31,07	2.354.038,65	0,08%	5,83%	5,80%
FEDERATED HERMES SUSTAINABLE GLOBAL EQUITY FUND X USD ACCUM	691.550	USD	2,89	1.698.465,40	1,66%	4,21%	4,19%
LIONTRUST GF SUSTAINABLE FUTURE US GROWTH FUND B8 USD ACC	188.600	USD	13,60	2.182.088,28	27,70%	5,41%	5,38%
UBAM BIODIVERSITY RESTORATI IEC USD	14.550	USD	93,09	1.152.584,35	2,93%	2,86%	2,84%
<u>OPC-Monétaires</u>				<u>475.230,26</u>		<u>1,18%</u>	<u>1,17%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>475.230,26</u>		<u>1,18%</u>	<u>1,17%</u>
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART I C	40,16	EUR	11.833,42	475.230,26	0,00%	1,18%	1,17%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				40.346.374,62		100,00%	99,45%
TOTAL PORTEFEUILLE				40.346.374,62		100,00%	99,45%
Avoirs bancaires à vue				441.196,08			1,09%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		309.971,54			0,77%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		131.224,54			0,32%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				441.196,08			1,09%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-46.559,73			-0,12%
AUTRES				-169.578,45			-0,42%
TOTAL DE L'ACTIF NET				40.571.432,52			100,00%

4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

	INVESTISSEMENTS (hors cash)
Etats Unis	19,73%
Europe	31,07%
Global	49,20%
Asie et Pays émergents	0,00%
	100,00%

Devise	weight
EUR	73,04%
USD	26,96%
	100,00%

RESPONSIBLE WORLD FOF	
Sector	weight
Financials	20,25%
Industrials	17,70%
Information Technology	15,62%
Other	11,64%
Health Care	8,02%
Utilities	7,33%
Consumer Discretionary	4,63%
Materials	3,97%
Communication Services	2,96%
Consumer Staples	2,80%
Real Estate	2,41%
Government Bonds	2,09%
Energy	0,58%
	100%

4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	18.244.866,85	7.602.888,08	25.847.754,93
Ventes	14.867.449,41	8.421.831,05	23.289.280,46
Total 1	33.112.316,26	16.024.719,13	49.137.035,39
Souscriptions	3.968.004,61	719.939,08	4.687.943,69
Remboursements	1.652.656,93	2.783.729,86	4.436.386,79
Total 2	5.620.661,54	3.503.668,94	9.124.330,48
Moyenne de référence de l'actif net total	42.092.099,56	41.747.432,56	41.913.383,34
Taux de rotation	65,31%	29,99%	95,47%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2023			2024			2025		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe P - Cap	74,67	19,80	3.945,00	8,34	216,47	3.736,87	19,71	152,79	3.603,79
Classe PA - Cap	998,13	109,08	1.340,35	201,77	190,86	1.351,26	78,35	240,09	1.189,52
Classe R - Cap	265.238,96	165.376,34	2.855.671,30	188.723,58	278.869,33	2.765.525,55	362.163,07	326.064,68	2.801.623,94
TOTAL			2.860.956,65			2.770.613,68			2.806.417,25

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2023		2024		2025	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe P - Cap	87.683,92	23.513,99	10.037,61	269.564,13	24.676,13	195.832,24
Classe PA - Cap	941.720,08	100.495,66	208.007,99	187.945,91	81.301,98	243.366,88
Classe R - Cap	3.009.106,74	1.872.246,82	2.322.072,26	3.432.659,68	4.581.965,58	3.997.187,67
TOTAL	4.038.510,74	1.996.256,47	2.540.117,86	3.890.169,72	4.687.943,69	4.436.386,79

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2023		2024		2025	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe P - Cap	4.771.729,36	1.209,56	4.916.149,37	1.315,58	4.674.721,29	1.297,17
Classe PA - Cap	1.298.142,02	968,51	1.412.934,24	1.045,64	1.217.213,03	1.023,28
Classe R - Cap	33.382.543,22	11,69	34.945.637,92	12,64	34.679.498,20	12,38
TOTAL	39.452.414,60		41.274.721,53		40.571.432,52	

4.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

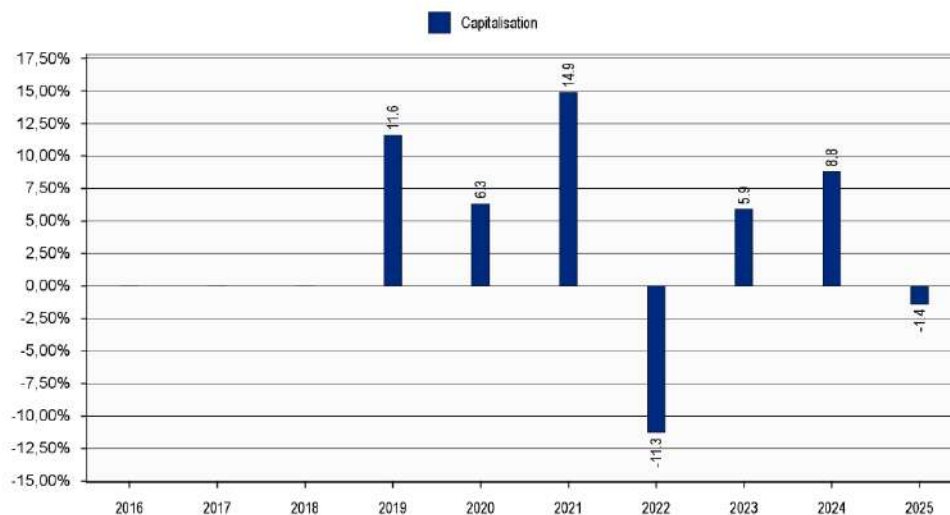
* Les performances sont calculées sur base des VNI comptables calculées par l'administrateur de la Sicav.

* Classe P et R: Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classe PA: Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
-1,40% (en EUR)	4,33% (en EUR)	2,97% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left[\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right]^{1/n} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

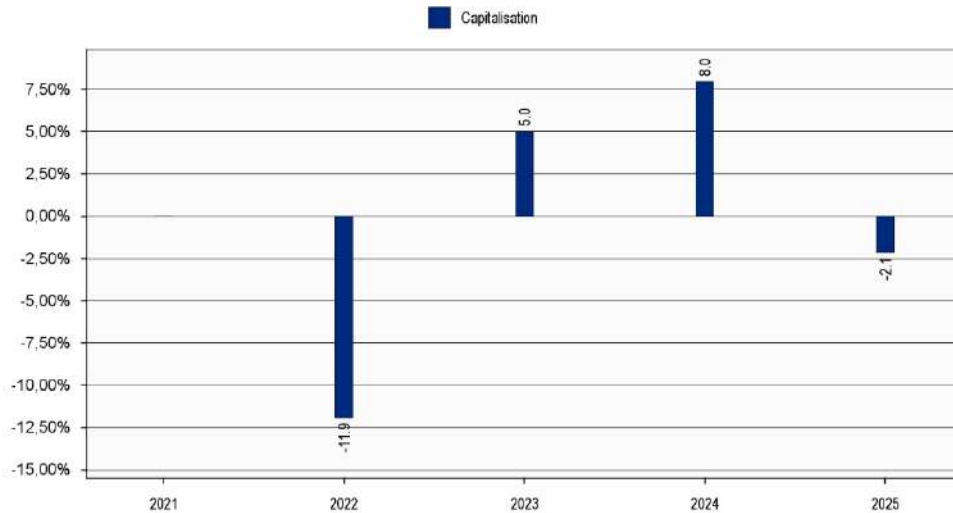
VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe PA

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
-2,14% (en EUR)	3,52% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

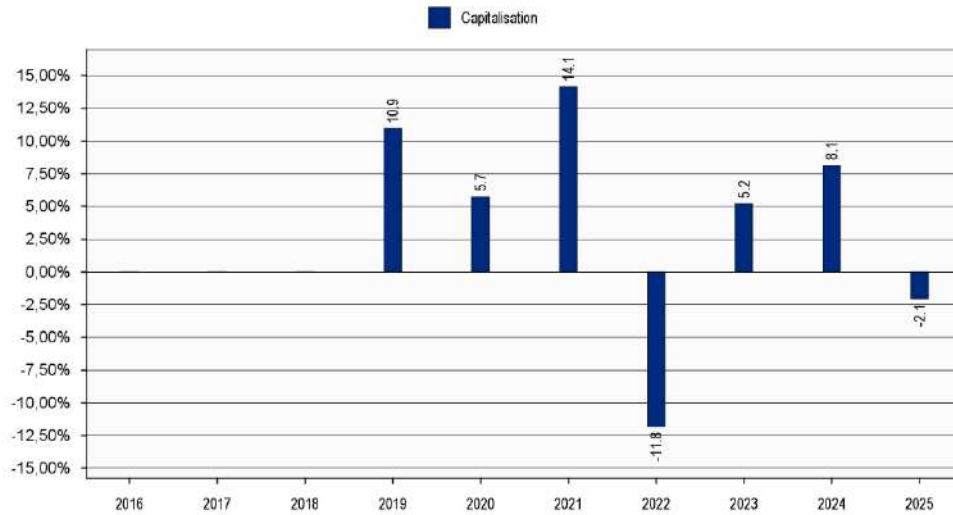
$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
-2,06% (en EUR)	3,67% (en EUR)	2,32% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

- P (t; t+n)** la performance de t à t+n
VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
n la période sous revue

4.4.6 . Frais**Frais récurrents**

- Part de capitalisation P - BE6304594797

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,42% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,42%
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%

- Part de capitalisation PA – BE6327307946

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,17% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,17%
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%

- Part de capitalisation R - BE6304593781

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,07% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,07%
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners S.A.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4 460,67 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 4 - SFDR

Le compartiment Leleux Invest Responsible World FoF fait la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 20,00 % d'investissements durables. Dans le respect de sa politique d'investissement et de la politique d'investissement socialement responsable, le gestionnaire investit dans des OPC qui contribuent à l'amélioration globale des facteurs de durabilité.

Selon le dernier rapport d'impact établi au 31 décembre 2025 les performances extra-financières ont baissé par rapport à 2024 en termes d'émissions carbone, de production de déchets et de croissance de l'emploi, mais continue toutefois de présenter un impact de durabilité positif et une réduction des externalités négatives par rapport à un indice d'actions internationales : le portefeuille émet moins d'émissions carbone, utilise moins de consommation électrique et utilise moins de mètres cubes d'eau. Seule la quantité de déchets produits est supérieure à celle de l'indice.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille était investi à 59,61% en OPC ayant un objectif de durabilité (SFDR Art.9), à 39,83% dans des OPC faisant la promotion de la durabilité (SFDR Art.8), le solde étant investi en cash.

ANNEXES SFDR NON AUDITEES

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Leleux Invest Equities World FOF

Identifiant d'entité juridique: 5493 00YD VICP LPOQ FT32

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: __%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

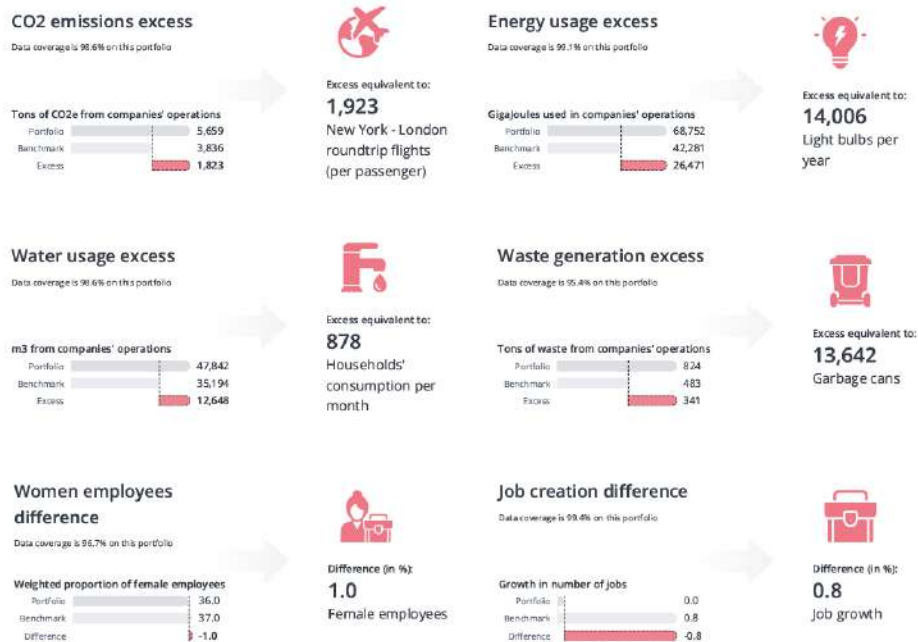


Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le portefeuille a été investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectifs-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme dont les caractéristiques environnementales et sociales sont promues au sens large. Il n'y a pas de biais vers une caractéristique en particulier. Le rapport d'impact de durabilité est produit par une société indépendante une fois par an sur base des positions détenues au travers des différents OPC en portefeuille. Le graphique ci-dessous présente l'impact de durabilité d'un investissement équivalent aux encours sous gestion du portefeuille par rapport à un indice d'actions internationales. En 2025, le portefeuille affiche des résultats inférieurs à ceux d'un d'investissement en actions internationales.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité



Source : Clarity AI © – sur base des dernières données disponibles au 31/12/2025

...et par rapport aux périodes précédentes ?

	2025	2024	Delta 2024-2025	
	LIEQW			
Tons of CO2e from companies' operations	5.659	3.401	66%	▲
Water m3 from companies' operations	47.842	22.703	111%	▲
Weighted proportion of female employees	36	38,5	-6%	▼
GigaJoules used in companies' operations	68.752	38.247	80%	▲
Tons of waste from companies' operations	824	693	19%	▲
Growth in number of jobs	0%	0%	0%	≈

Source: Clarity AI © – sur base des dernières données disponibles au 31/12/2025 et 29/12/2024

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives « ex ante » (à l'investissement). Toutefois, Chaque gestionnaire des fonds sous-jacents est interrogé sur base d'un questionnaire afin de s'assurer qu'il respecte les principes du « do not significantly harm » mais également sur leur méthodologie d'intégration des critères extra financiers dans leurs décisions d'investissement.

Le portefeuille est investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC), en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes d'investissement Responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPC intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds Leleux Invest Equities World FoF étant investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif (OPC) tiers, les gestionnaires de ces OPC tiers sont interrogés sur leur intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Dans l'affirmative, la manière dont cette intégration est réalisée est analysée sur base de la documentation légale disponible.

Une fois par an les positions sous-jacentes des différentes OPC dans lesquels le fonds Leleux Invest Equities World FOF est investi sont consolidées et analysées par un fournisseur de données ESG tiers, afin de mesurer, entre autres, les données relatives au PAI. Les réponses collectées n'ont pas d'influence sur la gestion du compartiment

Veuillez trouver ci-dessous les résultats.

Source : Clarity AI© - sur base des dernières données disponibles au 31/12/2025

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT			
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	4362.3867 tonne CO2e
		Émissions de GES de niveau 2	670.3653 tonne CO2e
		Émissions de GES de niveau 3	57717.895 tonne CO2e
		Émissions totales de GES	62415.41 tonne CO2e
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	940.81213 tonne CO2e / EUR M invested
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1318.232 tonne CO2e / EUR M revenue
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	9.139586 %
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle	Consommation: 53.7208 % Production: 1.144401 %	

		provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	<p>Total: 0.33124396 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur A: 0.0004564836 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur B: 0.07634507 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur C: 0.09255832 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur D: 0.09026861 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur E: 0.0020129941 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur F: 0.0037295055 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur G: 0.003902293 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur H: 0.049326487 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur L: 0.012559601 GWh / EUR M revenue</p>
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence	1.1879047 %

		négative sur ces zones	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.007720881 tonne / EUR M invested
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	116.11251 tonne / EUR M invested
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION			
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	3.5425684 %
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0.049607385 %
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	12.237534 %
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	35.43293 %

	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %
INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX			
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	-
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	

Source : Clarity AI© - sur base des dernières données disponibles au 31/12/2025



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Epoch U.S. Equity Shareholder Yield A Inst USD	-	4.72%	Irlande
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	2.17%	USA
P.M.I. I Dis EUR	-	2.10%	Luxembourg
CASH	-	2.00%	-
AMAZON.COM INC	Consommation Discrétionnaire	1.65%	USA
NVIDIA CORP	Technologies de l'Information	1.31%	USA
ALPHABET INC-CL A	Services de Télécommunication	1.20%	USA
APPLE INC	Technologies de l'Information	1.19%	USA
RHEINMETALL AG	Industrie	1.14%	Allemagne
META PLATFORMS INC-CLASS A	Services de Télécommunication	1.00%	USA
SIEMENS AG-REG	Industrie	0.82%	Allemagne
INTERCONTINENTAL EXCHANGE IN	Finance	0.81%	USA
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	0.75%	Pays-Bas
ZEGONA COMMUNICATIONS PLC	Services de Télécommunication	0.75%	Royaume-Uni
AMPHENOL CORP-CL A	Technologies de l'Information	0.73%	USA

Source : Clarity AI© - sur base des dernières données disponibles au 31/12/2025



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

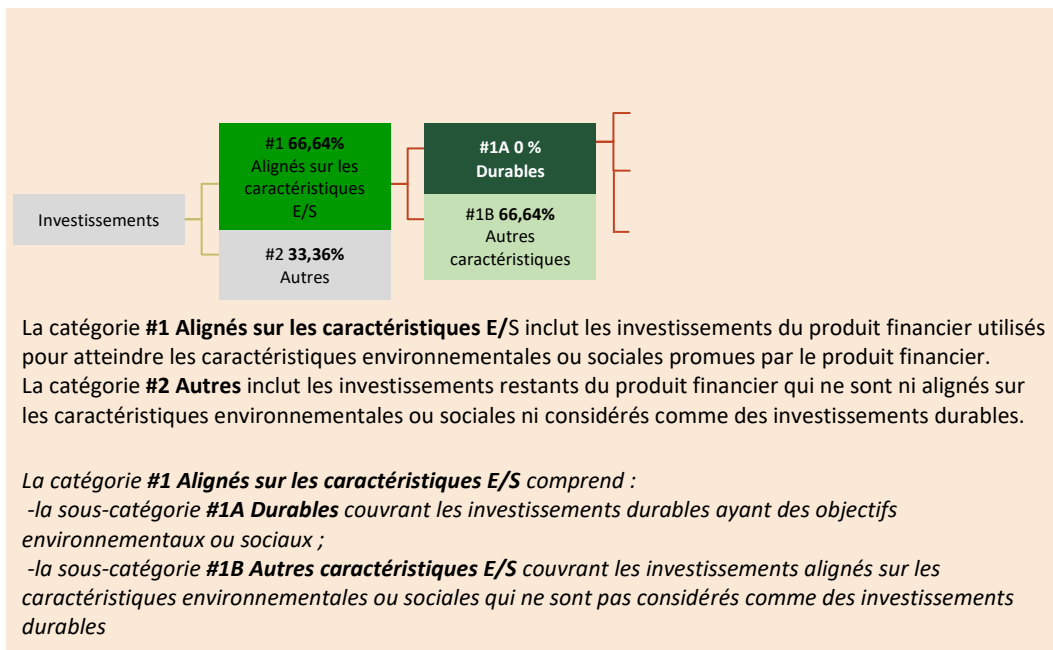
● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	% d'actifs
Finance	16.71%
Technologies de l'Information	16.18%
Industrie	13.95%
Aucun secteur attribué	13.02%
Consommation Discrétionnaire	9.51%
Services de Télécommunication	8.04%
Santé	7.50%
Matériaux	4.16%
Biens de Consommation de Base	3.98%
Énergie	3.63%
Services aux Collectivités	2.33%
Immobilier	1.00%
Obligations d'État	0.01%

Source : Clarity AI© - sur base des dernières données disponibles au 31/12/2025



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables.

Toutefois les données relatives à l'alignement avec la Taxinomie sont disponibles.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

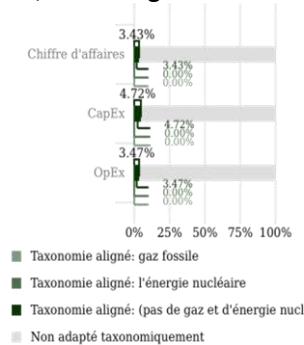
Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:

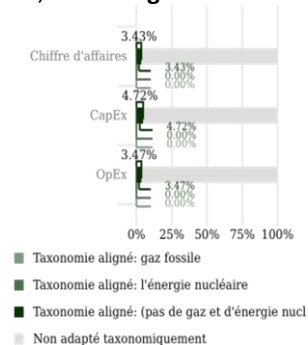
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines¹, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables, toutefois les données concernées sont disponibles : 0.33% du portefeuille est aligné sur la taxonomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et 1.58% est aligné par le biais d'activités habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

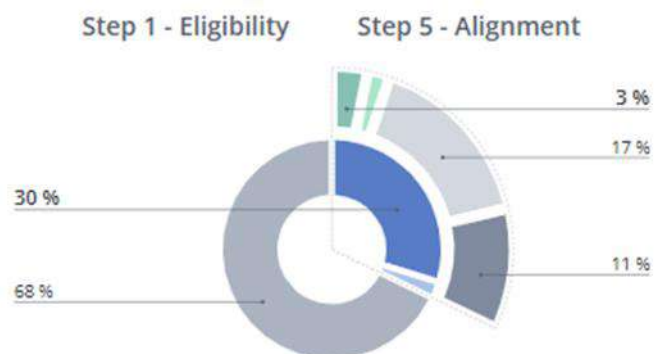
*Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables, toutefois les données concernées sont disponibles.
Les données sont en amélioration : en 2024, 2.18% étaient alignés sur base du chiffre d'affaires, contre 3.43% cette année.*



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables, toutefois les données concernées sont disponibles : 2.187 des 2.215 entreprises de ce portefeuille sont couvertes (342 relèvent de la NFRD avec des données déclarées).

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Eligibility ■ Eligible ■ Potentially eligible ■ Not eligible
Alignment ■ Aligned ■ Potentially aligned ■ Potentially not aligned ■ Not aligned

Source : Clarity AI © – sur base des dernières données disponibles au 31/12/2025
Sur base du chiffre d'affaires



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Sur les 33.36% « catégorie #2 Autres » :

- (a) 18.61 % étaient investis dans des OPC qui ne font pas la promotion de la durabilité (SFDR Art.6)*
- (b) 12.39% étaient investis en ETF ESG non UCITS, l'exigence minimale est que leurs émetteurs respectifs souscrivent aux UNPRI, et*
- (c) 1.67% étaient en cash*



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les investissements sont sélectionnés en analysant les différentes stratégies adoptées par les OPC telles que la vérification de la façon dont ils intègrent les critères ESG, évaluation de la méthode adoptée. La combinaison des différentes approches d'investissement responsable permet de s'assurer d'une bonne diversification des risques.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Leleux Invest Responsible World FOF

Identifiant d'entité juridique: 5493 005Z 012A 6NDX 7V52

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: __%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 59.61% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

L'objectif est d'améliorer l'impact de durabilité du portefeuille en termes d'incidences environnementales, sociales mais aussi de gouvernance par le biais d'investissements en OPC. Le portefeuille présente de meilleurs résultats en termes d'émissions de CO₂, de consommation d'énergie, de consommation d'eau, de création d'emplois, de proportion de femmes employées par rapport aux hommes qu'un indice d'actions internationales. Le graphique ci-dessous présente l'impact de durabilité d'un investissement équivalent aux encours sous gestion du portefeuille par rapport à un indice de référence (benchmark).

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

CO₂ emissions savings

Data coverage is 97% on this portfolio



Savings equivalent to:

984
New York - London
roundtrip flights
(per passenger)

Energy usage savings

Data coverage is 97.2% on this portfolio

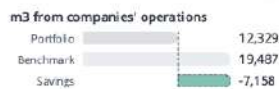


Savings equivalent to:

3,695
Light bulbs per
year

Water usage savings

Data coverage is 57.4% on this portfolio



Savings equivalent to:

497
Households'
consumption per
month

Waste generation excess

Data coverage is 94.8% on this portfolio

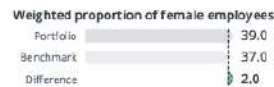


Excess equivalent to:

5,089
Garbage cans

Women employees difference

Data coverage is 94.6% on this portfolio



Difference (in %):

2.0
Female employees

Job creation difference

Data coverage is 98.2% on this portfolio



Difference (in %):

0.4
Job growth

* Benchmark = : un indice d'actions internationales - Source : Clarity AI @ – sur base des dernières données disponibles au 31/12/2025

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Les performances extra-financières ont baissé par rapport à 2024 en termes d'émissions carbone, de production de déchets et de croissance de l'emploi, mais continue toutefois de présenter un impact de durabilité positif et une réduction des externalités négatives par rapport à un indice d'actions internationales : le portefeuille émet moins d'émissions carbone, utilise moins de consommation électrique et utilise moins de mètres cubes d'eau. Seule la quantité de déchets produits est supérieure à celle de l'indice.

	2025			Delta 2024-2025		2024		
	LIREW	Benchmark	Delta Benchmark			LIREW	Benchmark	Delta Benchmark
Tons of CO2e from companies' operations	1.188	2.122	-934 ▼	38%	▲	859	1.877	-1.018
Water m3 from companies' operations	12.329	19.487	-7.158 ▼	-35%	▼	18.990	20.986	-1.996
Weighted proportion of female employees	39	37	2 ▲	-1%	▼	39,3	38,9	0
Gigajoules used in companies' operations	16.433	23.417	-6.984 ▼	62%	▲	10.116	20.975	-10.859
Tons of waste from companies' operations	392	265	127 ▲	97%	▲	199	301	-102
Growth in number of jobs	1,10%	0,70%	0% ▲	-73%	▼	4%	1%	3%

Source: Clarity AI © – selon les dernières données disponibles au 31/12/2025 et 29/12/2024

Benchmark: Global Equities Index

Allocations of all benchmarks are derived from ETFs

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

L'objectif des investissements durables est d'améliorer l'impact de durabilité du portefeuille en termes d'incidences environnementales, sociales mais aussi de gouvernance par le biais d'investissements en OPC. C'est l'ensemble des positions détenues au travers des différents OPC qui ont contribué au résultat

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives « ex ante » (à l'investissement). Toutefois chaque gestionnaire des fonds sous-jacents est interrogé sur base d'un questionnaire afin de s'assurer qu'il respecte les principes du « do not significantly harm » mais également sur leur méthodologie d'intégration des critères extra financiers dans leurs décisions d'investissement.

Le portefeuille du compartiment est investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC), en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes d'investissement Responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPC intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Chaque gestionnaire sous-jacent est interrogé sur sa manière d'intégrer le respect des normes internationales dans ses décisions d'investissement. Aucune anomalie n'a été relevée.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds Leleux Invest Responsible World FoF étant investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif (OPC) tiers, les gestionnaires de ces OPC tiers sont interrogés sur leur intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Dans l'affirmative, la manière dont cette intégration est réalisée est analysée sur base de la documentation légale disponible.

Une fois par an les positions sous-jacentes des différentes OPC dans lesquels le fonds Leleux Invest Responsible World FOF est investi sont consolidées et analysées par un fournisseur de données ESG tiers, afin de mesurer, entre autres, les données relatives au PAI. Les réponses collectées n'ont pas d'influence sur la gestion du compartiment.

Veillez trouver ci-dessous les résultats.

Source : Clarity AI© - sur base des dernières données disponibles au 31/12/2025

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure		Incidences [année n]	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT				
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	752.04865 tonne CO2e	
		Émissions de GES de niveau 2	327.6503 tonne CO2e	
		Émissions de GES de niveau 3	23340.455 tonne CO2e	
		Émissions totales de GES	24232.832 tonne CO2e	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	622.6304 tonne CO2e / EUR M investi	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1502.0746 tonne CO2e / EUR M revenu	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6.598039 %	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources	Consommation:	46.062756 %
			Production:	2.8329062 %

		d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	<p>Total: 0.42225787 GWh / EUR M revenu</p> <p>Secteur A: 0.006734311 GWh / EUR M revenu</p> <p>Secteur B: 0.004631679 GWh / EUR M revenu</p> <p>Secteur C: 0.0754549 GWh / EUR M revenu</p> <p>Secteur D: 0.3012568 GWh / EUR M revenu</p> <p>Secteur E: 0.0080411555 GWh / EUR M revenu</p> <p>Secteur F: 0.0023947943 GWh / EUR M revenu</p> <p>Secteur G: 0.0019507471 GWh / EUR M revenu</p> <p>Secteur H: 0.013954768 GWh / EUR M revenu</p> <p>Secteur L: 0.007540669 GWh / EUR M revenu</p>
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0.7508109 %

Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.01009085 tonne / EUR M investi
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	7.807217 tonne / EUR M investi
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION			
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.90500426 %
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0.51153535 %
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	13.5158205 %
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	36.57182 %
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %
INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX			

Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	10.117637 tonne CO2e / EUR M GDP
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	Relatif: 0 % Absolument: 0 -

Source : Clarity AI © – sur base des dernières données disponibles au 31/12/2025



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	2.3%	USA
NVIDIA CORP	Technologies de l'Information	2.09%	USA
CASH	-	1.88%	-
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	1.31%	France
SAP SE	Technologies de l'Information	1.18%	Allemagne
SIEMENS AG-REG	Industrie	1.06%	Allemagne
MASTERCARD INC - A	Finance	1.04%	USA
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	1.03%	Pays-Bas
RELX PLC	Industrie	0.91%	Royaume-Uni
BROADCOM INC	Technologies de l'Information	0.76%	USA
INTUIT INC	Technologies de l'Information	0.7%	USA
LEGRAND SA	Industrie	0.55%	France
LINDE PLC	Matériaux	0.54%	Royaume-Uni
KLA CORP	Technologies de l'Information	0.51%	USA
ESSILORLUXOTTICA	Santé	0.5%	France

Source : Clarity AI© - sur base des dernières données disponibles au 31/12/2025



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

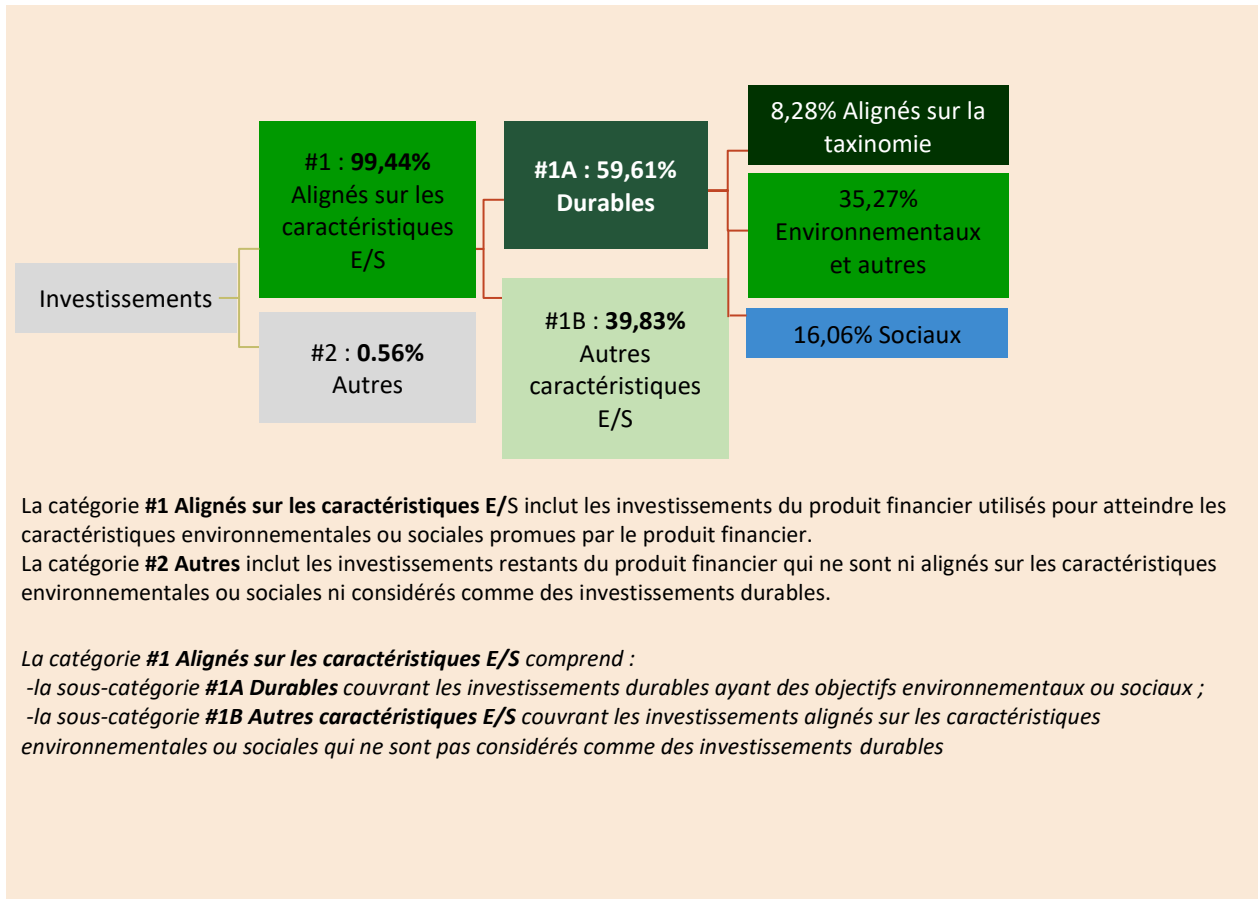
● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
Finance	20.25%
Industrie	17.7%
Technologies de l'Information	15.62%
Aucun secteur attribué	11.64%
Santé	8.02%
Services aux Collectivités	7.33%
Consommation Discrétionnaire	4.63%
Matériaux	3.97%
Services de Télécommunication	2.96%
Biens de Consommation de Base	2.8%
Immobilier	2.41%
Obligations d'État	2.09%
Énergie	0.58%

Source : Clarity AI© - sur base des dernières données disponibles au 31/12/2025



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



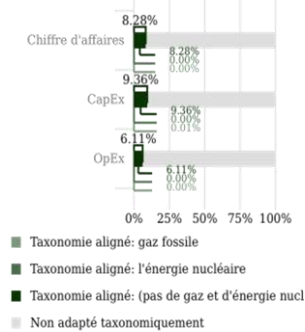
Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:

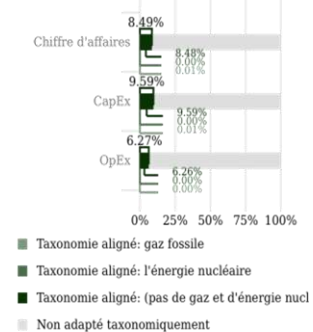
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0.19% du portefeuille est aligné sur la taxinomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et 3.05% est aligné par le biais d'activités habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

L'alignement des investissements sur la taxinomie a fortement augmenté, passant de 3.10% en 2024 sur base du chiffre d'affaires à 8,28 % en 2025.

Source : Clarity AI © – sur base des dernières données disponibles au 31/12/2025

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.**



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

1.465 des 1.533 entreprises de ce portefeuille sont couvertes (628 relèvent de la NFRD avec des données déclarées).



Source : Clarity AI @ – sur base des dernières données disponibles au 31/12/2025
Sur base du chiffre d'affaires



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion des investissements durables sur le plan social est de 16,06%.

Les caractéristiques environnementales et sociales des investissements sont promues au sens large et aucun minimum n'est prévu. Il n'y a pas de biais vers une caractéristique ESG en particulier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Au 31/12/2025 :

- Les 39,83. % « #1B Autres caractéristiques E/S » sont investis dans des OPC classés Article 8 SFDR ;
- Les 0.56% « catégorie #2 Autres » étaient en cash.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les investissements sont sélectionnés en analysant les différentes stratégies adoptées par les OPC telles que la vérification de la façon dont ils intègrent les critères ESG, évaluation de la méthode adoptée. La combinaison des différentes approches d'investissement responsable permet de s'assurer d'une bonne diversification des risques.